



Procès-verbal n°10

Séance ordinaire du jeudi 16 juin 2022 à 19h00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire 24 mars 2022
3. Nomination du bureau du Conseil général
4. Nomination d'un·e membre de la commission des infrastructures en remplacement d'Isabelle Paroz, démissionnaire
5. Nomination d'un·e membre de la commission de police du feu et de salubrité publique en remplacement d'Isabelle Paroz, démissionnaire
6. Nomination d'un·e délégué·e au conseil intercommunal de la Châtellenie de Thielle en remplacement d'Isabelle Paroz, démissionnaire
7. Nomination d'un·e délégué·e au syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel en remplacement d'Isabelle Paroz, démissionnaire
8. Nomination d'un·e délégué·e au conseil intercommunal de l'éorén suite à la nomination du conseiller communal Yannick Butin au comité scolaire
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'approbation des comptes 2021
10. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adoption du règlement des ports (RPorts)
11. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'étude de 215'000 francs pour la phase III de la révision du Plan d'aménagement local : *Formation et Plan communal d'affectation des zones*
12. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 638'000 francs pour la mise aux normes des arrêts de bus, conformément à la loi fédérale sur les handicapés (LHand)
13. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 75'000 francs pour l'aménagement d'un nouvel ascenseur à la maison de commune
14. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la motion PSLR « Exploiter le potentiel d'espace herbeux laténien (le Triangle Herbeux ou la pointe Est du champ compris entre le Chemin des Brévarderies et la Route des Marais) par l'aménagement d'un Jardin Communautaire »
15. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la motion des conseillers généraux Belul Bajrami et Patrick Albert (PVL) « Pour une réflexion concernant la mise en place d'un pôle sportif à La Tène, comprenant des terrains de football synthétique, de basketball et de beach-volley »
16. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la motion des Vert·e·s « Exploiter tout le potentiel solaire des bâtiments appartenant à la commune de La Tène »
17. Interpellations et questions

18. Lettres et pétitions
19. Information orale du Conseil communal au Conseil général concernant l'avancement du processus de fusion
20. a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
21. Divers

La présidente Monique Calame (ELT) ouvre la séance et salue le Conseil communal, les membres du Conseil général, la presse et le public.

La présidente Monique Calame : « Mesdames, Messieurs, avant de commencer, j'ai une information à vous communiquer. Les micros ont changé. Par conséquent, lorsque vous prendrez la parole, veuillez presser sur la petite silhouette. Une lumière rouge s'allumera et vous pourrez ainsi être entendus.

Au surplus, deux personnes sont manquantes au bureau du Conseil général. Madame Isabelle Paroz ayant démissionné, il manque un·e secrétaire, si bien que je demande au PLRT d'en désigner un·e. Merci à Monsieur Pascal Perret d'accepter. Vous pouvez rejoindre le bureau.

En dernier lieu, Madame Simone Caron, questeuse, est absente. Je constate que Monsieur Manuel Costa Carneiro la remplace jusqu'à la nomination du nouveau bureau. »

L'ordre du jour tel que présenté ne faisant l'objet d'aucune demande de modification, elle passe directement au point 1.

1. Appel

La présidente Monique Calame (ELT) procède à l'appel qui fait constater la présence des 39 membres suivants (y.c. la présidente) :

- | | |
|---|--|
| 1. Albert Patrick (PVL) [arrivée tardive] | 21. Gomes Bruno (PVL) [arrivée tardive] |
| 2. Amez-Droz Jérôme (PLRT) | 22. Hug Stéphane (PLRT) |
| 3. Amez-Droz Laurent (PLRT) | 23. Imer Ling (PLRT) |
| 4. Amez-Droz Tristan (Les Vert·e·s) | 24. Issemann Philippe (PLRT) |
| 5. Bajrami Belul (PVL) | 25. Jolidon Daniel (PLRT) |
| 6. Bensimon Nathaniel (ELT) | 26. Kummer Raphaël (PLRT) |
| 7. Binggeli Maurice (PSLT) | 27. Luthi Michel (ELT) |
| 8. Brönnimann Erich (ELT) | 28. Mattmann Philippe (PSLT) |
| 9. Bulliard Jean-Luc (ELT) | 29. Maurissen Alain (PVL) |
| 10. Butin Tammy (PLRT) | 30. Mendy Vincent (Les Vert·e·s) |
| 11. Calame Monique (ELT) | 31. Perret Pascal (PLRT) |
| 12. Carneiro Costa Manuel (PSLT) | 32. Perrinjaquet Denis (PSLT) |
| 13. Caron Simone (PSLT) | 33. Pires Gomes Fernando (suppléant ELT) |
| 14. Carvalhal Alvaro (Les Vert·e·s) | 34. Poggiali Léa (suppléante Les Vert·e·s) |
| 15. Chassot Nadia (PLRT) | 35. Remexido Teresa (Les Verts) |
| 16. Clottu Edouard (suppléant Les Vert·e·s) | 36. Rubeli Pierre André (PSLT) |
| 17. Cortina Céline (PLRT) | 37. Ryser Frédéric (PLRT) |
| 18. Degiorgi Edith (ELT) | 38. Smith Ted (PLRT) |
| 19. Fridez Alain (suppléant PLRT) | 39. Storrer Vincent (Les Vert·e·s) |
| 20. Gremaud Gérard (suppléant PSLT) | |

Excusés :

- | | |
|---|-----------------------------------|
| 1. Caron Simone (PSLT) | 5. Planas Clémence (Les Vert·e·s) |
| 2. Gonçalves Sylvie (PLRT) | 6. Rieder Lionel (PLRT) |
| 3. Mané Corinne (PSLT) | 7. Vaucher Pascal (ELT) |
| 4. Paviet-Salomon Bertrand (Les Vert·e·s) | |

Par conséquent, **la majorité est fixée à 19.**

Participent à la séance pour le Conseil communal :

Butin Yannick (PLRT), vice-secrétaire
Dubosson Valérie (Les Vert·e·s), secrétaire
Eugster Martin (ELT), vice-président
Hoffmann Heinz (PLRT), membre
Rotsch Daniel (PSLT), président

2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mars 2022

Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2022 est accepté à l'unanimité.

3. Nomination du bureau du Conseil général

Le nouveau bureau tel que présenté ci-dessous est soumis au vote de l'assemblée et est accepté à l'unanimité.

Présidente :	Teresa Remexido (Les Vert·e·s)
Vice-président :	Raphaël Kummer (PLRT)
Secrétaire :	Pierre André Rubeli (PSLT)
Vice-secrétaire :	Pascal Perret (PLRT)
Questeurs :	Manuel Carneiro Costa (PSLT) Bulliard Jean-Luc (ELT)

– Applaudissements –

✎ Arrivée de Patrick Albert

La présidente Monique Calame : « Monsieur le président du Conseil communal, Madame la conseillère communale, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers généraux, Monsieur l'administrateur communal, vous l'aurez constaté au fil des séances du législatif que j'ai présidées, j'ai un certain plaisir à écrire et une évidente facilité à communiquer avec mon entourage.

Je ne vais donc pas quitter le siège que j'occupe sans m'adresser à vous toutes et tous, une dernière fois, principalement pour vous exprimer ma profonde gratitude.

Oui, je vous remercie de m'avoir fait confiance. Je me suis toujours efforcée de mener les débats conformément au protocole politique, non sans quelques mots personnels qui se voulaient conviviaux. J'ai mis un point d'honneur à accomplir ce mandat en prenant le temps nécessaire pour me plonger de manière approfondie dans l'ensemble des dossiers, objets des ordres du jour des séances. L'immense majorité d'entre vous a su me montrer une reconnaissance qui m'a stimulée à aller de l'avant et je vous en suis reconnaissante.

Ces quelques mois qui me séparent de mon élection ont été riches en enseignements. La tâche fut en effet conséquente, parfois même très lourde et chargée en rebondissements. Cette année de présidence m'a beaucoup appris, tant sur le plan politique qu'au niveau des relations humaines et cela malgré ma longue expérience politique antérieure.

Inondée à chaque séance par des amendements aussi nombreux que délicats, en opposition ou en complémentarité, j'ai réussi à maintenir le navire en surface, évitant parfois de peu le naufrage. Pour réussir cette performance, j'ai dû faire appel à notre chef d'orchestre, notre administrateur, toujours d'excellent conseil. Je tiens d'ailleurs à le remercier sincèrement de son aide précieuse. Merci mon coach et ami de longue date.

Dissimulée dans l'ombre, notre scripte mérite également mon admiration et mes vifs remerciements. Non seulement elle assiste à nos séances, mais nous réécoute ensuite durant de longues heures, non qu'elle prenne plaisir à entendre nos voix, mais pour transcrire le plus objectivement possible nos décisions et les archiver pour les générations futures.

Alors que nous sommes encore chez nous, alors que nous y retournons, donc avant et après nos séances, la salle est animée par le personnel d'entretien occupé à son aménagement et à son rangement. Vous aussi, Messieurs, soyez remerciés.

Ma gratitude, j'aimerais aussi l'offrir à mes collègues du bureau du législatif qui m'ont accompagnée dans ce parcours, en me soufflant les noms des intervenants, en comptabilisant les votes, allant même jusqu'à corriger discrètement quelques inévitables erreurs...

Et je n'oublie pas l'exécutif...

Bien que j'aie toujours été consciente, au cours de ma carrière, de la difficulté et de la complexité des fonctions de membres de l'exécutif et/ou du bureau du législatif, cette expérience de présidente m'a permis de mesurer la dureté et le manque de considération qui résultent souvent de ces fonctions de tête.

Je tiens donc, avant de rentrer dans le rang et me faire oublier, à rappeler à chacun que la critique est toujours facile, que l'on est toujours plus intelligent après et que, ainsi que l'écrivait Lamartine : « La critique est la puissance des impuissants ». Et, à votre adresse, Madame la conseillère communale et Messieurs les conseillers communaux, pour mieux assumer les remarques que l'on vous fait, je citerai cette affirmation de Churchill : « La critique peut être désagréable, mais elle est nécessaire. Elle est comme la douleur pour le corps humain : elle attire l'attention sur ce qui ne va pas. » Alors quelle que soit notre fonction au sein du pouvoir politique, privilégions les voies de la tolérance, de l'intelligence et du raisonnable.

Pour terminer, chère assemblée politicienne, vous toutes et tous qui m'avez conviée à assumer ce rôle de speakerine, qui m'avez vue en face de vous en fond d'écran, vous pouvez actionner le bouton « modification » et changer d'image : le visage qui va vous apparaître est celui de Teresa.

Excellente transition, puisqu'elle me permet de lui céder mon fauteuil et la parole.

Teresa, je te souhaite beaucoup de plaisir à cette place d'honneur de première citoyenne de la commune de La Tène et pour t'aider dans ta nouvelle tâche, accepte cette petite attention, accompagnée d'une chaude plaisanterie ! C'est un petit plat, ce sont des patates chaudes.

– Applaudissements –

Mesdames et Messieurs, je sollicite une pause de 5 minutes afin que le nouveau bureau puisse prendre place et, enfin... j'en ai terminé. »

Michel Luthi (ELT) : « Madame la présidente, c'est sans doute avec un ouf de soulagement que vous êtes arrivée à la fin de votre règne sur notre commune.

Une année de présidence pas toujours facile où vous avez dû faire face, parfois, à des situations hors normes. Vous avez toujours su aborder les sujets les plus ardues avec le sourire malgré certaines critiques déplacées, ce qui vous a valu d'autant plus de reconnaissance.

C'est donc la tête haute et avec le sentiment du devoir accompli que vous pouvez regagner les rangs avec nos remerciements pour le travail accompli. Si vous partez la tête pleine, il serait dommage que vous partiez les mains vides. Nous allons donc vous remettre une petite attention. Merci encore et bonne route. »

– Applaudissements –

La présidente Monique Calame accorde 5 minutes d'interruption de séance afin que le nouveau bureau prenne place.

✎ Arrivée de Bruno Gomes

A la reprise des débats, **la présidente Teresa Remexido** s'exprime en ces termes : « Mesdames, Messieurs, deux personnes ont rejoint notre assemblée et la majorité passe à 20.

Avant de démarrer le traitement des points 4 et suivants de notre ordre du jour, j'aimerais vous dire quelques mots. Je salue les membres du Conseil communal, du Conseil général, de l'administration communale, le public et la presse.

Suisse d'adoption, c'est avec une émotion certaine que je souhaite avant tout vous remercier pour la confiance que vous m'accordez dans l'exercice de cette fonction, pendant la prochaine année législative. Je m'engage à faire de mon mieux pour que nos séances se déroulent aisément et avec efficacité, dans le respect de toutes et tous et des procédures en vigueur.

Pas très jeune en âge, mais novice en politique puisque mon premier engagement arrive avec cette législature, je vous remercie d'avance pour votre compréhension.

Votre contribution constructive, dans le respect mutuel et des règles de courtoisie, sera précieuse pour moi et favorisera le déroulement de nos séances dans une ambiance de travail agréable pour toutes et tous.

Depuis la table du bureau, il n'est pas aisé de lire vos noms. Merci à chacune et chacun d'entre vous de l'annoncer lors de vos prises de parole. Cela m'aidera à mieux vous connaître et mémoriser ceux d'entre vous que je n'ai pas l'occasion de côtoyer dans d'autres circonstances.

Il y a une année, au début de son mandat, Madame Monique Calame, politicienne de longue date, ayant rempli de nombreux mandats, nous a dit : « Le bonheur n'est pas dans la recherche de perfection, mais dans la tolérance de l'imperfection. »

Je vous saurais donc gré d'apprécier les moments d'imperfection qu'une néophyte en politique comme moi risque de vous faire vivre pendant l'année.

Comme je ne voulais pas vous combler de ce type de bonheur dès aujourd'hui, je suis très reconnaissante à notre administrateur Yanick Boillod et à Madame Monique Calame pour leur coaching et leur aide précieuse à la préparation de notre séance bien remplie de ce jour. Merci à vous.

Je souhaite encore remercier vivement Madame Monique Calame pour son engagement et le travail accompli tout au long de l'année écoulée dans l'exercice de son mandat de présidente de notre assemblée. Merci Monique.

Comme notre ordre du jour est bien rempli et qu'un apéro dinatoire nous attend, je vous remercie pour votre écoute et vous propose de poursuivre le traitement des points à l'ordre du jour. »

4. Nomination d'un-e membre de la commission des infrastructures en remplacement d'Isabelle Paroz, démissionnaire

Ted Smith (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, Isabelle Paroz va nous manquer. Elle a déménagé en-dehors de la commune, si bien que ses fonctions sont à repourvoir. Cela a été un peu un casse-tête, mais je crois que nous y arrivons gentiment. »

Est nommé tacitement : **Daniel Jolidon** (PLRT)

– Applaudissements –

5. Nomination d'un-e membre de la commission de police du feu et de salubrité en remplacement d'Isabelle Paroz, démissionnaire

Ted Smith (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous avons le luxe d'avoir trois candidats, que nous devons encore départager. En accord avec le président de la commission, Monsieur Heinz Hoffmann, nous vous communiquerons le nom du candidat durant l'été, mais surtout avant la séance de septembre 2022. »

– Applaudissements –

6. Nomination d'un-e délégué-e au conseil intercommunal de la Châtellenie de Thielle en remplacement d'Isabelle Paroz, démissionnaire

Est nommé tacitement : **Daniel Jolidon** (PLRT)

– Applaudissements –

7. Nomination d'un-e délégué-e au syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel en remplacement d'Isabelle Paroz, démissionnaire

Est nommé tacitement : **Daniel Jolidon** (PLRT)

– Applaudissements –

8. Nomination d'un-e délégué-e au conseil intercommunal de l'éorén suite à la nomination du conseiller communal Yannick Butin au comité scolaire

Ted Smith (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, suite à la nomination du conseiller communal Yannick Butin en qualité de président de cette commission et ayant déjà un membre PLRT dans cette commission, à savoir Monsieur Lionel Rieder, nous avons proposé, mais certes avec du retard, aux autres partis et groupes de proposer un membre. Jusqu'à ce jour, je n'ai pas obtenu de réponse par mail, mais peut-être qu'il y a un candidat et je laisse volontiers la parole aux autres groupes. »

Philippe Mattmann : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, les membres du PSLT et de l'Entente n'ont pas eu le temps de discuter avec leurs membres afin de désigner un candidat. Nous vous proposons de désigner un candidat d'ici à la prochaine séance du Conseil général et nous communiquerons le nom à l'administration communale. »

9. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'approbation des comptes 2021

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, vous avez reçu une plaquette des comptes 2021 et ainsi pu constater que le résultat final de l'exercice est relativement satisfaisant. Le bénéfice s'élève à 1 million de francs. Le budget prévoyait un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle de plus de 1.1 million de francs. Par conséquent, nous avons un exercice meilleur que le budget, de près de 2 millions de francs.

La raison principale afin de justifier cet écart est la prévision sur les recettes fiscales, qui avaient été fournies par le Canton en fonction de la crise Covid qui sévissait en 2020 lors de l'élaboration du budget 2021. Ces prévisions ne se sont pas réalisées, pour notre plus grand bonheur. En effet, les recettes fiscales ont été similaires à une année normale et nous n'avons pas constaté la baisse prévue dans le budget.

Nous avons également pu constater une certaine reprise des activités par rapport à l'année 2020, par exemple les locations de salles qui ont à nouveau augmenté par rapport à l'année 2020, grâce à l'assouplissement des mesures Covid.

L'année 2021 ressemble à l'année 2020 s'agissant des charges et des revenus, si bien que le résultat est relativement similaire. Les investissements présentent une différence importante entre le budget et les comptes, la différence étant principalement due au report de la rénovation du collège des Tertres, qui débutera d'ici 2 à 3 semaines au lieu d'avoir débuté en 2021. Vous avez en effet voté un crédit supplémentaire afin de pouvoir exécuter les travaux en une seule fois.

Vous aurez pu constater que le cahier 1, à savoir le rapport du Conseil communal, s'est quelque peu étoffé. Nous avons ajouté quelques informations relatives au patrimoine financier, à savoir comment ce dernier est organisé et quelles sont les formes de revenus. D'année en année, nous compléterons le rapport afin de vous faciliter la lecture des comptes, vous évitant ainsi d'analyser ligne par ligne ce qui a été modifié.

J'espère que les informations fournies dans le cahier 1 sont suffisamment claires et je reste à disposition pour répondre à vos questions. Merci de votre attention. »

La présidente donne la parole aux commissions.

Frédéric Ryser (PLRT), au nom de la commission financière : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, votre commission financière se réjouit d'un résultat qui, cette année encore, est bon. Financièrement parlant, il s'agit d'une nouvelle très réjouissante.

Dans les remarques d'ordre général, nous avons particulièrement apprécié la qualité du cahier 1 en constante évolution et en constante amélioration.

Une ou deux remarques ont été faites, qu'il s'agisse d'une part de pouvoir avoir à disposition un tableau détaillé de l'évolution du personnel communal en termes du nombre de postes et de coûts ou encore de pouvoir avoir un tableau résumant l'utilisation des compétences financières du Conseil communal qui soit plus compréhensible pour les personnes non spécialisées dans les finances communales. Ce dernier point nous a occupés un certain temps et a nourri quelques discussions au sein de la commission financière.

Au niveau du résultat 2021, notre commune peut compter sur un excédent de recettes de 1.07 million de francs, contre 1.05 million de francs en 2020, contre 2.4 millions de francs en 2019, contre 1.36 million de francs en 2018, contre 1.46 million de francs en 2017. Vous l'aurez compris, la santé de nos comptes communaux est bonne. En comparaison avec les années précédentes, nous pouvons considérer cet exercice comme le cinquième exercice positif consécutif et cela est réjouissant.

Malgré l'épisode Covid, la conjoncture se montre favorable avec notre commune de La Tène et c'est tant mieux.

Autre thème cette année, notre participation à la péréquation financière intercommunale repart dans l'autre sens, celui dont nous avons l'habitude et qui représente une contribution de notre commune, environ du même niveau que les années 2017 et 2018, 2019 étant un peu au-dessus et 2020 allant rester dans les annales comme l'année où la péréquation était bénéficiaire pour La Tène.

Les indicateurs financiers sont tous bons à très bons, ce qui est également un bon point pour ces comptes 2021. Pour le surplus, je ne veux pas répéter ce que notre Conseil communal a déjà très bien expliqué dans son rapport des comptes et vous laisse vous y référer.

Votre commission est très contente de voir que nos finances communales sont saines, comme en témoignent un compte de fonctionnement excédentaire, une capacité d'autofinancement robuste, une fortune en croissance constante et une dette en diminution. Votre commission est satisfaite de ce résultat et de cet exercice.

Elle remercie le Conseil communal ainsi que les employés communaux concernés par l'excellent travail effectué au niveau de la gestion de nos finances communales durant cette année 2021, autrement compliquée par cette crise Covid que nous voulons oublier au plus vite. Elle a préavisé positivement et à l'unanimité de ses membres le rapport des comptes 2021 et vous recommande d'accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés ce soir. Merci. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Alvaro Carvalho (Les Vert·e·s), au nom des Vert·e·s : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, permettez-moi un très bref préambule. Je salue la première présidente verte du Conseil général de notre commune. C'est un honneur pour notre parti des Vert·e·s de La Tène. Nous le prenons à sa juste valeur. Merci chère collègue et chère épouse.

Réuni en séance du 7 juin dernier, notre groupe a analysé le rapport à l'appui de l'approbation des comptes 2021 et il remercie le Conseil communal et l'administration laténienne pour l'effort fourni.

Nous profitons de cette occasion pour remercier tout le travail fourni l'année passée par le Conseil communal, l'administration générale, les employés en général et les éléments du secteur de l'ordre et de la sécurité publique dans un cadre d'impondérables en lien avec les inondations ou encore la crise sanitaire.

Nous nous réjouissons bien évidemment des résultats financiers positifs mais nous regrettons le peu d'investissements réalisés avec le souci décrit dans le rapport du Conseil communal, de désendettement et de prévention de taux plus hauts ou éventuellement de mettre de l'argent de côté pour des investissements plus conséquents.

Une période de taux bas n'a pas ainsi été entièrement mise à profit, ce qui est dommageable pour l'amélioration du cadre de vie et d'environnement de nos habitants.

Il y a beaucoup à investir dans ce qui a été présenté pendant cette législature dans les différentes motions et interventions de tous les groupes de ce Conseil général : l'amélioration de l'offre des crèches, des écoles, de l'accueil parascolaire, de l'encadrement de la jeunesse, de l'offre médicale et paramédicale, de la préservation des espaces naturels, des conditions de déplacement de toute la population, qu'elle habite à Epagnier, Thielle, Wavre ou Marin, tout en privilégiant les moyens de transport qui respectent l'environnement.

Le Conseil communal a déjà beaucoup accompli à cet effet et nous l'encourageons donc à continuer dans l'application des demandes formulées sans chercher à toujours augmenter les infrastructures pour accueillir encore nombre d'habitants et d'entreprises.

Notre groupe a décidé d'approuver les comptes de 2021 tout en demandant donc au Conseil communal de faire un effort d'investissement qui corresponde aux demandes du Conseil général et de la population. Je vous remercie de votre attention. »

Alain Maurissen (PVL), au nom du PVL : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, quand les comptes vont bien, le Conseil général est content. Je ne vais donc pas faire mentir cet adage.

Nous avons revu avec satisfaction l'état des comptes 2021 et constatons avec plaisir la bonne santé de nos finances. Tous les indicateurs financiers sont bons, voire très bons.

Au niveau des détails, nous relèverons la difficulté de compréhension de la table des crédits décidés par le Conseil communal dans la limite de ses compétences propres. Nous avons très bien compris que certains crédits ont été décidés au cas où, mais à nos yeux, seuls comptent les crédits réellement utilisés et ce sont ceux-là qui doivent être comparés aux limites de compétence.

Pour le reste, comme d'habitude, un budget pessimiste, mais il faut le reconnaître, ces temps il est vraiment difficile d'établir des prévisions fiables.

Nous remercions le Conseil communal et l'administration pour l'excellence de son travail et surtout la maîtrise et la bonne tenue de nos comptes. Nous voterons à l'unanimité en faveur de l'approbation des comptes. Merci pour votre attention. »

Michel Luthi (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, dans sa séance du 7 juin écoulé, notre groupe a examiné avec attention le rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'approbation des comptes 2021.

Comme ce document, dont nous remercions le Conseil communal et l'administration communale pour sa bienfaisance et sa clarté, contient tous les renseignements et explications qui nous permettent de juger de la bonne gestion de notre commune, nous estimons parfaitement superflus de nous étendre plus que de raison sur son contenu.

Néanmoins, nous aimerions souligner la maîtrise des charges et les bonnes rentrées fiscales concluant par un bénéfice de 1.066 million de francs alors que le budget prévoyait un résultat neutre. Grâce à ce bénéfice, notre fortune augmente à plus de 12 millions de francs.

Malgré ces chiffres réjouissants, il serait faux de verser dans une douce euphorie compte tenu de la situation économique et sanitaire actuelles et qui commande de rester vigilants.

Seule ombre au tableau : le ralentissement dans les investissements qu'il s'agira d'accélérer à l'avenir, dans la mesure des possibilités.

Au final, c'est à l'unanimité des membres présents que nous accepterons ce rapport. »

Frédéric Ryser (PLRT), au nom du PLRT « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLRT n'a eu que peu de discussions et de questions au niveau du rapport sur les comptes 2021, ce qui en soi est plutôt de bon augure. Nous sommes satisfaits.

Une fiscalité qui s'améliore, non seulement pour les laténiennes et les laténiens mais également en termes de rentrées pour les comptes communaux, cela malgré une année Covid qui a tout stoppé net, vous vous en souvenez sans doute. Donc oui, satisfaits. Satisfaits tout d'abord parce que les comptes sont, une année encore, bénéficiaires. Satisfaits ensuite parce que la fortune de la commune se porte bien. Satisfaits parce que la fiscalité de notre commune est en baisse. Et finalement, satisfaits parce que notre administration communale fait bien son travail et tient bien ses comptes, il faut aussi le souligner.

Il est important à nos yeux que cela perdure et continue. Notre groupe voit également d'un bon œil et porte une oreille attentive au fait que le Conseil communal mène une gestion raisonnable et ait un bon contrôle sur ses charges, qu'il maîtrise ses dépenses. Nous ne le répèterons jamais assez, même si le rôle d'une commune et son fonctionnement sont foncièrement différents de celui d'un ménage, un point reste identique et dangereux dans les deux cas ; c'est lorsque l'on s'enfonce dans une spirale de dépenses, spirale sur laquelle on perd le contrôle. Fort heureusement, ce n'est pas le cas pour notre commune et nous ne pouvons que nous en réjouir, indicateurs financiers à l'appui.

Nous remercions d'ailleurs notre conseiller communal en charge des finances, qui fait un excellent travail ; il n'est plus nécessaire de le rappeler. Même si le président de la commission financière l'a déjà énuméré, le résultat 2021 est réjouissant et notre commune peut compter sur un excédent de recettes de 1.07 million de francs. D'ailleurs, tous les groupes devraient être contents cette année, puisque non seulement nous faisons du bénéfice malgré une baisse de notre fiscalité, mais la fortune de notre commune continue de croître, année après année, tout cela après des temps très durs et démontre que nous avons bien fait d'agir sur cette fiscalité.

Pour le surplus, je ne veux pas répéter ce que notre Conseil communal a déjà très bien énuméré. Le groupe PLRT remercie lui aussi le Conseil communal ainsi que les employés communaux concernés pour l'excellent travail effectué au niveau de la gestion des finances communales durant cette année 2021. C'est à l'unanimité de ses membres présents que le PLRT acceptera ces comptes 2021, tels qu'ils nous sont présentés ce soir. Merci. »

Philippe Glardon (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, en date du 15 juin, Arcinfo titrait *Des élus face à la crise*. Avec la hausse des prix de l'énergie et des carburants, le monde politique s'active de part et d'autre. L'échiquier politique et les parlementaires défendent leurs solutions.

Chers amis, tous ensemble, présageons le pire. Nous sommes devant des temps compliqués et nous devons absolument ouvrir les yeux. Ne restons pas dans le déni, à faire semblant que les choses sont comme avant, que rien ne change. Un bilan positif est très important, surtout face à l'inconnue économique. La crise étant à notre porte, nous devons être plus économes que jamais, pour nous permettre de rebondir quand nous aurons besoin de financements, d'aide d'urgence en cas de catastrophe. L'humain doit rester notre priorité. Evitons les dépenses inutiles et superflues pour nous permettre d'avoir suffisamment de réserves. Une intelligence financière, même à l'écart du public, mérite le respect.

De nombreux philosophes, scientifiques et prophètes le prédisent : des temps difficiles sont devant nous. La Bible y décrit Matthieu, 24 :7-8 : *Une nation s'élèvera contre une nation, et un royaume contre un royaume, et il y aura, en divers lieux, des famines et des pestes, et des tremblements de terre. Tout cela ne sera que le commencement des douleurs.*

Pour passer ensemble au travers de ces douleurs, soyons vigilants, avec une réflexion. Demandons des crédits indispensables et ne dépensons pas sans réfléchir les deniers publics. Bonne réflexion. Merci. »

La présidente procède à la lecture des comptes, cahier par cahier et ouvre la discussion.

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

La présidente Teresa Remexido : « Mesdames, Messieurs, je vous propose de passer à la discussion de détail des comptes. Je souhaite l'aborder cahier par cahier, sauf le cahier 4, que je passerai plus en détail.

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote des comptes et de l'arrêté qui sont acceptés à l'unanimité.

La présidente : « Mesdames, Messieurs, merci au Conseil communal et à l'administration communale pour la bonne gestion de notre commune. Mes remerciements vont aussi au personnel communal pour son engagement tout au long de l'année et au service financier pour ce dossier complet de présentation des comptes. Merci. »

Yannick Butin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je vous remercie pour votre confiance ainsi que pour vos agréables commentaires durant cette séance. Je tiens à remercier l'administration et le service financier pour le travail effectué ainsi que pour la qualité du travail fourni. Merci. »

– Applaudissements –

10. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adoption du règlement des ports (RPorts)

La présidente Teresa Remexido : « Mesdames, Messieurs, je pense que ce sera le sujet chaud de la soirée et j'imagine que vous le pensez tous.

Nous procéderons comme pour les comptes. En premier lieu, le Conseil communal prendra la parole, puis les commissions et ensuite les groupes.

Des amendements ont été déposés et seront traités. Dans un premier temps, nous procéderons à une discussion générale suivie du vote d'entrée en matière. Je vous propose que les amendements soient traités lors du deuxième débat de détail, au fur et à mesure du traitement des articles. »

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Valérie Dubosson (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le règlement des ports qui vous est soumis ce soir répond à plusieurs objectifs. Ceux-ci vous seront détaillés dans cet exposé, mais en voici déjà brièvement une énumération :

- il complète la réglementation communale
- il protège le site de La Ramée
- il a un rôle précurseur par la suppression des énergies fossiles
- il prépare la venue du TCS avec une réglementation actualisée
- il reprend la gestion des places à terre à La Tène
- il prépare le terrain pour la révision des taxes et émoluments
- il pose des jalons pour les travaux de réfection du môle de La Ramée
- et par toutes ces mesures, il permet à notre commune de cibler la clientèle souhaitée pour ses ports et d'ancrer une vision d'avenir sur le type de bateaux pouvant s'y amarrer

Ce règlement n'est certes qu'une première pierre à un édifice, mais peut-être une pierre de voûte sur laquelle vont pouvoir s'appuyer d'autres projets en lien avec la gestion des zones de ports. Ces zones sont évidemment dédiées aux locataires des places d'amarrage, mais aussi ne l'oublions surtout pas, aux autres usagers tels que notre population ou les visiteurs.

Le rapport et le règlement des ports ont été soumis aux commissions CSLT, EDD et REGL. La commission CSLT a par ailleurs travaillé sur une première version du projet de règlement lors d'une séance au mois d'avril et a pu y apporter des modifications qui ont ensuite été validées par le Conseil communal. Le projet de règlement a finalement été soumis au service des communes, dont le retour positif et enrichi de félicitations est parvenu après la rédaction du présent rapport

Comme évoqué, ce règlement complète notre réglementation communale, puisque la réglementation portuaire ne fait actuellement l'objet que de quelques articles dans le règlement de la zone touristique de La Tène ou via les contrats de location des places des ports ou à terre.

D'autre part, il ancre la protection du site de La Ramée en modifiant l'usage qui est actuellement fait du site de La Ramée. Cette volonté de protection et de préservation à son état naturel du site de La Ramée et d'un port restant naturel et modeste a été exprimée à plusieurs reprises par le Conseil général, et même par la population. Ce projet de règlement permet donc de matérialiser cette volonté à travers plusieurs dispositions.

Comme vous avez pu le lire, il n'y aura plus de places à terre à La Ramée et la mise à l'eau devra se faire par d'autres ports. Le site bénéficiera ainsi d'une diminution des manœuvres nécessaires à la mise à l'eau des embarcations ainsi que de mesures pour protéger la nature et conserver des embarcations de taille raisonnable.

Ensuite, ce règlement apporte un élément assez précurseur qui déploiera ses effets dans les deux ports : la transition dans un délai de 10 ans vers des motorisations non fossiles.

Si les changements impactant l'usage du port de La Ramée ont suscité peu de débat au sein des commissions, l'interdiction des moteurs à énergie fossile a quant à lui soulevé beaucoup plus de questionnements.

En commission EDD, il a été relevé le manque d'informations techniques quant aux possibilités de motorisations électriques pour les bateaux, mais aussi un manque de vision à long terme ou d'étude chiffrée permettant de mesurer l'impact environnemental d'une interdiction des moteurs à énergie fossile. Cela permet donc de livrer ce soir quelques réflexions ou informations supplémentaires.

Actuellement, de petits moteurs électriques permettent d'équiper les bateaux, ceux-ci sont portatifs, de petite taille et peuvent donc être transportés pour être rechargés à domicile. Ils ne nécessitent donc pas un point de recharge directement dans le port. La technologie évoluant très rapidement et le délai de transition de 10 ans pour les contrats existants permettront d'envisager des adaptations telles que bornes de recharge ou équipements solaires avec du recul et surtout de l'expérience du terrain. Comme l'interdiction des bateaux à énergie fossile ne s'appliquera qu'aux nouveaux contrats ou nouveaux bateaux, elle ciblera en quelque sorte le type de bateaux et la clientèle intéressée par ces nouveaux

modes de propulsion. Nos ports répondront donc à l'attente et aux besoins d'un certain type de clientèle de navigateurs et navigatrices.

Outre la diminution des émissions de CO², des rejets d'hydrocarbures dans les eaux de notre lac et d'autres huiles de moteur, la motorisation électrique présente encore un autre avantage indéniable, celui de la diminution du bruit. Ces éléments sont importants sur toute la surface du lac, mais le sont encore davantage à La Ramée.

Au-delà de la nécessaire diminution des émissions de CO², l'actualité et le conflit en Ukraine nous rappellent que s'affranchir de notre dépendance aux énergies fossiles devient toujours plus nécessaire.

Suite aux discussions en commission réglementaire et d'entente avec cette commission, le Conseil communal vous propose une série d'amendements qui vous ont été distribués en début de séance et qui seront diffusés sur les écrans plus tard. Quatre d'entre eux proposent un changement d'ordre terminologique, tandis qu'un propose de modifier les dispositions en cas de décès du ou de la locataire.

Projet audacieux, innovateur, peut-être même précurseur, le Conseil communal vous propose ce soir une vision à long terme pour nos ports, vision qui s'inscrit dans une série d'autres projets ou objectifs mentionnés précédemment. Des ports qui hébergeraient des bateaux dont le mode de propulsion n'aurait pas d'impact sur la pollution de l'eau ni de l'air, des bateaux silencieux. Et oui, ce projet est précurseur, mais peut-être suffit-il que notre commune lance une impulsion pour qu'il ne le soit plus. Je vous remercie de votre attention. »

La présidente donne la parole aux commissions.

Raphaël Kummer (PLRT), au nom de la commission réglementaire : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la commission réglementaire s'est réunie le 8 juin dernier pour étudier le nouveau règlement des ports.

La commission s'est d'abord intéressée à la nécessité de rédiger un règlement relativement conséquent pour remplacer les quelques articles traitant des ports jusqu'à présent.

Ce règlement regroupe toutes les règles actuellement distribuées entre les règlements et les contrats de location. Bien que très intéressée au règlement, la commission réglementaire tenait à s'assurer que nous ne générions un nouveau règlement que si celui-ci est véritablement utile.

Rassurée par les représentants de notre administration, la commission réglementaire s'est penchée sur la forme du règlement et a évité de parler du fond de ce dernier.

Lors de son analyse, la commission réglementaire a constaté que le règlement soumis à son attention se focalise sur la propulsion électrique comme solution pour supprimer les énergies fossiles. La commission est d'avis qu'il ne faut pas définir le mode de propulsion, mais uniquement le fait que celle-ci soit sans énergie fossile.

La commission vous propose un amendement dans ce sens, afin de laisser la porte ouverte aux innovations à venir, donc à toute forme de propulsion non fossile. Ces amendements sont présentés derrière vous.

De plus, une exception est proposée pour les bateaux à voile, qui sont en définitive les plus à même de ne plus utiliser de moteurs à énergie fossile pour entrer et sortir des ports. La commission, par ses amendements, vous propose également de supprimer cette exception.

La commission réglementaire a encore proposé d'autres changements au Conseil communal, qui les soumet en bloc afin de gagner en efficacité. Il s'agit notamment d'unifier la dénomination de la réglementation communale ad hoc sur les émoluments entre les différents règlements et une modification de l'article traitant de la résiliation du contrat immédiate en cas de décès afin de glaner un peu d'humanité à la forme actuelle. Modification de l'alinéa 1 et suppression de l'alinéa 2.

Moyennant les modifications mentionnées ci-dessus et en ne se prononçant que sur la forme du règlement, la commission réglementaire vous propose d'accepter le règlement proposé à la majorité de ses membres présents. Je vous remercie de votre attention. »

Laurent Amez-Droz (PLRT), au nom de la commission de l'environnement et du développement durable : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la commission de l'environnement et du développement durable s'est penchée sur ce rapport lors de sa séance du 30 mai dernier. Elle a salué

la démarche courageuse du Conseil communal, qui a manifestement séduit la majorité des commissaires.

Des questions ont néanmoins été posées quant à la durée de la période transitoire de 10 ans, que certains souhaitaient réduire à 5 ans, mais, après discussion, tenant compte de la durée de vie d'un moteur thermique, nous nous sommes ralliés, à une exception près, à la proposition du Conseil communal.

La majorité de la commission a surtout estimé que c'est très symbolique pour l'ensemble du lac et de la navigation ainsi que pour La Ramée, avec son cadre très particulier, bucolique et dont les grèves sont préservées depuis 1966, où il fait bon écouter les oiseaux chanter. Il vaut donc la peine de prendre ces mesures et au camping de La Tène, qui est une zone de repos et de détente, il est important de respecter la sieste des campeurs ou la grasse matinée de certains qui méritent le respect.

Nous sommes en outre rassurés par les explications du Conseil communal quant à l'existence de petits moteurs électriques qui disposent de petites batteries portables, pas plus lourdes qu'un bidon d'essence de 20 litres qu'un moteur à énergie fossile nécessite.

Au vu de ces arguments, la commission EDD accepte le règlement par 6 voix contre 1. Merci de votre attention. »

Alain Maurissen (PVL), au nom de la commission culture, sports, loisirs, tourisme et espaces publics : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, votre commission culture, sports, loisirs, tourisme et espaces publics s'est penchée à deux reprises sur le projet de règlement des ports présenté ce soir par le Conseil communal pour approbation par votre Autorité.

Lors de la première séance, nous avons travaillé sur un document préliminaire qui devait encore être revu par le Conseil communal.

Nous n'avons pas discuté les aspects juridiques ou réglementaires car traités par ailleurs.

Dans l'ensemble, le projet a été apprécié. Un travail en profondeur a été effectué avec soin. Certains d'entre nous se posent quand même la question de la nécessité d'un si long règlement.

La volonté de limiter la puissance des moteurs et de concentrer les nuisances à La Tène n'a pas fait débat. Ni d'ailleurs le fait de préserver le port de La Ramée en interdisant les véhicules automobiles, les mises à l'eau, les places à terre et le retrait de toutes ces remorques, bateaux en mauvais état et divers matériels en quasi-abandon.

Un membre ayant proposé d'aller plus loin que la proposition initiale du Conseil communal en bannissant du port de La Ramée les moteurs à énergie fossile, ce point a monopolisé les débats.

Les solutions techniques existent à prix abordables. Le changement peut être motivé par une différenciation des taxes d'amarrage. Par exemple, le canton offre une réduction de 50% de la taxe de navigation aux bateaux à propulsion électrique. Le règlement de la navigation sur les lacs a été adapté pour tenir compte de ce mode tranquille de navigation ne faisant pas de vagues et dérangeant moins la nature.

C'est une proposition novatrice et un projet précurseur sur le lac, mais plus pragmatiquement, c'est peut-être la seule façon de sauver notre port de mesures plus radicales. N'oublions pas qu'il est intégralement dans une zone protégée à de multiples niveaux.

Contre cette mesure ont été soulevés les aspects financiers et la réticence aux interdictions. Le premier point peut être résolu par une tarification différenciée qui permettra d'amoinrir sinon effacer l'impact financier de cette disposition dans dix ans.

Cette modification a été soutenue par 6 voix contre une opposition. Le reste a fait l'unanimité.

Lors de la seconde séance, chacun a pu contrôler que le Conseil communal a en général tenu compte de nos recommandations et petites corrections diverses. La commission s'est contentée de remercier le Conseil communal pour la démarche et l'excellence du travail fait. Merci de votre attention. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Edith Degiorgi (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, l'ELT s'est prononcée favorablement à l'unanimité pour l'adoption du règlement des ports.

L'interdiction des moteurs thermiques nous semble bien répondre à l'avenir ainsi qu'aux exigences de la durabilité. Nous pensons que le délai de 10 ans laisse suffisamment de marge aux propriétaires afin de s'adapter. Nous sommes très favorables à ce rapport. Merci. »

Alvaro Carvalho (Les Vert-e-s), au nom des Vert-e-s : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, notre groupe s'est réuni en séance du 7 juin dernier et nous nous sommes prononcés sur le règlement des ports présenté par le Conseil communal.

Nous trouvons que celui-ci démontre son intérêt à réglementer par des mesures qui prennent en compte le réchauffement climatique et qui respectent une zone naturelle ainsi qu'une zone touristique si appréciées de nous tous.

Nous sommes ainsi particulièrement satisfaits des articles 5 avec les restrictions d'accès aux véhicules automobiles et particulièrement de l'article 6. Celui-ci interdit l'accès des ports de La Ramée et de La Tène aux bateaux à énergie fossile, quelle que soit la puissance propulsive. Il interdit aussi l'accès du port de La Ramée aux voiliers avec moteur à énergie fossile et le port de La Tène aux voiliers avec moteur à énergie fossile avec une puissance dépassant 6 kW.

Nous sommes favorables à un changement de formulation qui mette à égalité les voiliers et les bateaux en général. Mais nous n'abdiquons pas de la proposition de l'article 6 du Conseil communal.

Les avantages sont du sens commun en termes de préservation de nos eaux littorales et de sa biodiversité ainsi que de la qualité de l'air et de la protection du bruit.

C'est un petit pas certes, mais cela va aussi dans le bon sens. Nous ne nous occupons pas de toute la planète, mais il est connu que notre planète commence dans notre commune.

Le délai de 10 ans mentionné à l'article 41 nous semble énorme car il nous amène à l'année 2033, ce qui est très loin. Est-il nécessaire de donner autant de temps aux propriétaires pour s'adapter ? Nous sommes favorables à une diminution à 5 ans, ce qui nous semble suffisant à la vitesse où vont les choses.

En Europe et bientôt en Suisse, la vente de voitures à moteurs thermiques sera interdite en 2035 : Nous avons donc gagné 2 ans.

Nous voterons donc favorablement. Merci de votre attention. »

Gérard Gremaud (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le PSLT remercie le Conseil communal pour son rapport et son projet de règlement.

Nous soutiendrons cette proposition en majorité dans sa version originale.

Par ailleurs, l'un de nos membres souhaite présenter un amendement en proposition personnelle. Merci. »

Patrick Albert (PVL), au nom du PVL « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, dans sa séance de préparation du 14 juin dernier, le PLRT a examiné avec attention le rapport concernant l'adoption du règlement des ports. Il a particulièrement apprécié la clarté des intentions qui se trouvent dans l'expression de deux axes majeurs.

D'une part, la distinction faite par le Conseil communal entre le port de La Ramée, situé dans une zone protégée, donc destiné à l'accueil de petits bateaux qui ne permettra qu'une activité nautique limitée et celui de La Tène, qui aura une activité plus classique, hébergeant de plus gros bateaux.

D'autre part, l'interdiction des bateaux à moteur à énergie fossile, dans les deux ports, avec l'exception prévue pour les voiliers ayant un moteur de faible puissance.

Cette dernière disposition donne un signal clair. Les décisions concernant la production énergétique ne peuvent pas être repoussées sans cesse à demain et doivent même être placées au plus haut de nos priorités.

Pour ces raisons, notre groupe s'est prononcé à l'unanimité en faveur du rapport. Accessoirement, notre groupe acceptera l'amendement proposé par la commission réglementaire. »

Ted Smith (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le PLRT partage la vision du rapport du Conseil communal. Pour le site de La Ramée, c'est ancrer la protection environnementale et maintenir une activité portuaire modérée et raisonnable. Nous soutenons la suppression des places à terre, l'interdiction de l'accès en voiture et de la mise à l'eau car cette dernière

est possible dans un port voisin. Nous sommes favorables au maintien de l'accès du public au môle et aux zones de délasserment.

Pour le port de La Tène, c'est plus ou moins le statu quo, nous sommes également d'accord.

Il s'agit maintenant de convaincre les navigateurs-propriétaires de bateaux dans nos ports d'adhérer à cette vision. C'est là où c'est mal parti avec l'interdiction pure et simple des moteurs à énergie fossile.

Honnêtement, nous nous questionnons sur les raisons d'une mesure aussi drastique. Pourquoi ce diktat ?

Selon l'OFS, en 2021 et dans le canton de Neuchâtel, 3.4% des bateaux à moteur et 6.5% des voiliers sont équipés de moteurs électriques. Ces statistiques existent depuis 2019 seulement. Il y a 3 ans également, tous les moteurs à 2 temps ont dû être remplacés par des moteurs à 4 temps. Le mouvement est donc en marche.

Il est temps d'encourager et d'accompagner la transition vers l'électrique.

Nous regrettons que le Conseil communal n'ait pas fait l'effort de démontrer – même à haut niveau – l'impact positif de cette interdiction sur nos ports et le long de nos rives. Aucune mention de l'impact sur la faune, ou la réduction des émissions de CO² (combien de litres d'essence sont consommés chaque année par « nos » bateaux ?). Ou est-ce la pollution des eaux qui pose problème ?

Nous savons qu'une voiture électrique émet moins de CO² qu'une voiture thermique à partir de 25'000 ou 50'000 km. C'est en comptant tout le cycle de vie, à partir de la construction, l'utilisation, et le démontage/recyclage. Il est bon de le savoir lorsqu'on achète une voiture électrique. On sait que l'on contribue, à notre niveau, à moins polluer.

Qu'en est-il d'un bateau électrique ? Je ne sais pas. On peut être à peu près sûr qu'il n'atteindra jamais ce seuil de rentabilité lorsqu'on ne le sort que quelques fois par année sur le lac. Ou lorsqu'on utilise son moteur seulement pour rentrer au port en cas de fort vent. Durant leurs vies, amarrés paisiblement dans le port de La Tène, ces bateaux auront donc pollué plus que leurs cousins thermiques à Saint-Blaise. Nous sommes dans le greenwashing. L'impact est symbolique, mais le mot a déjà été prononcé ce soir : c'est tendance. La politique, ce n'est pas de faire dans la tendance. Nous devons prendre des décisions argumentées, réfléchies et apportant une vraie plus-value. Il en va de notre crédibilité.

Le Conseil communal nous laisse donc deviner comment cette interdiction va contribuer à améliorer notre environnement. Le Conseil communal nous laisse aussi deviner comment les propriétaires vont pouvoir charger leur batteries – car elles ne sont pas toutes portables. J'ai appris que la batterie pour un bateau de 6kW pèse 25 kilos, si bien que nous sommes loin de la batterie d'un vélo électrique. Laissons-nous les propriétaires tirer leurs propres câbles ? Ce n'est pas souhaitable. La commune compte-elle investir dans une petite infrastructure ? On verra plus tard ? Pas un mot. Pourtant, une proposition dans ce sens rendrait le projet plus crédible et aiderait à convaincre les propriétaires. La stratégie serait définitivement plus complète.

En février 2022, la Ville de Lausanne, pour son port d'Ouchy, a proposé une stratégie d'électrification cohérente lors de la rénovation du port à venir, comprenant l'installation de bornes de charge, et une directive qui vise à supprimer les moteurs thermiques des bateaux de loisirs dès 2030 pour les nouvelles immatriculations, d'ici 2040 pour les anciennes. La démarche est déjà plus cohérente. Reste à savoir si le bilan environnemental sera positif.

Nous avons encore quelques questions pour le Conseil communal :

- durant la période de transition de 10 ans, le propriétaire d'un bateau à moteur, ou d'un voilier à moteur peut-il changer de bateau tout en conservant un moteur thermique sans que son contrat de location soit résilié et que la période de 10 ans soit abrégée ?
- est-ce que le Conseil communal connaît le nombre de litres d'essence consommés par année par les bateaux dans nos deux ports ?
- est-ce que le Conseil communal a eu un échange avec les propriétaires de bateaux dans nos ports, et si oui quel est le résultat ?

Lors de sa séance de préparation, les membres présents ont refusé l'entrée en matière de ce rapport. Nous proposons au Conseil communal de retirer le rapport, de le compléter et de revenir avec une proposition plus cohérente. Je vous remercie pour votre écoute et nous nous réjouissons du débat. »

Maurice Binggeli (PSLT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je souhaitais faire une proposition à titre personnel, mais la commission réglementaire m'a devancé, car je voulais proposer que les moteurs thermiques soient interdits dans les ports.

Il est proposé que les moteurs thermiques soient interdits pour les voiliers. A mon sens, soit on garde les moteurs de moins de 6 kW pour tous les bateaux, soit on les interdit pour tous les bateaux. En les autorisant uniquement pour les voiliers, je me demande quel est le petit ange qui est venu au Conseil communal faire pression en disant : « J'ai un voilier mais je ne veux pas changer mon moteur. »

Par conséquent, je pense que la commission réglementaire a très bien réagi en proposant d'interdire tous les moteurs thermiques.

La réflexion qu'a faite le PLRT en relevant qu'en 2019 il a fallu changer les moteurs 2 temps pour des moteurs à 4 temps est pertinente. Une partie des propriétaires de petits bateaux ont donc dû les changer et ces derniers se demandent s'ils doivent les mettre à la poubelle pour installer des moteurs électriques. Il serait en effet dommage d'exiger le changement de ces moteurs, surtout s'ils ne servent qu'à sortir et entrer dans le port et s'ils ne sont pas fichus. Dès lors, je me demande s'il ne serait pas opportun de proposer une période transitoire un petit peu plus longue pour l'obligation de changer les moteurs, si bien que je dépose un amendement pour que la période soit de 15 ans au lieu de 10.

Certaines personnes, dont je fais partie, ont changé leur moteur il y a 2 ans et je trouve dommage de devoir le changer à nouveau dans un laps de temps de 10 ans. Je ne suis pas contre l'idée de changer de moteur, d'autant plus qu'un moteur électrique coûte entre 30 et 40% plus cher qu'un moteur thermique (pour un moteur de 4kW), ce qui n'est pas énorme. De plus, la batterie se démonte et se porte à la main, son poids n'étant pas de 25 kilos.

Je félicite le Conseil communal d'avoir pris cette décision politique et philosophique en interdisant les moteurs thermiques. Nous avons la chance d'avoir deux petits ports qui permettent cela. En effet, il serait plus compliqué d'appliquer cette règle dans des ports plus grands, comme ceux de Saint-Blaise ou d'Hauterive. Merci de votre attention. »

Valérie Dubosson (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je vais répondre aux questions du PLRT.

S'agissant du changement de bateau, s'il s'agit d'un changement en cours de contrat, les nouvelles règles seront appliquées, sans réaménagement possible.

Les litres d'essence n'ont malheureusement pas été comptabilisés pour les usagers des ports de La Tène et de La Ramée.

Aucun échange n'a eu lieu avec les locataires. Par contre, il est prévu de leur envoyer un courrier pour les informer des décisions prises ce soir ainsi que des changements liés aux ports. »

Alain Maurissen (PVL), au nom du PVL : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, comme chacun des chefs de parti ou de groupe, j'ai reçu un mail du chef de groupe du PLRT qui nous informe des décisions qu'ils ont prises et que nous avons entendues ce soir.

La démarche, directe et franche comme d'habitude, est appréciée même si l'avant-dernier paragraphe et la menace de référendum m'a un peu fait tousser. Alors espérons que nous pourrions les convaincre.

A mes yeux, ne pas interdire pour le principe de ne pas interdire n'est pas plus défendable que le principe d'interdire pour interdire.

Nous discutons un règlement et une liste d'interdictions et d'obligations, qu'il est interdit de ne pas suivre sous peine de sanctions. Pas vraiment un régal à lire.

Pourquoi limiter à 7m ? J'ai un bateau de 2m30 pourquoi mon voisin est-il limité à 2m50 ? Il pourrait récupérer mes 20 cm. La liste est longue et à mon sens il y a beaucoup plus d'interdictions qui sont plus difficiles à justifier que la volonté à terme d'équiper les bateaux de moteurs silencieux et respectueux de l'environnement.

Soyons clairs, pas la peine d'exiger un rapport pour comprendre que l'impact sur la génération de CO² est négligeable.

Pas la peine non plus de demander un rapport sur les niveaux de bruit, il suffit de se rendre au port et d'entendre par soi-même que ces petits moteurs poussifs qui équipent la majorité des embarcations du port font énormément de bruit.

Pas la peine non plus d'expliquer que le port de La Ramée est en pleine zone protégée et propice à la nidification. Après le camping de Gampelen, les chalets de la côte sud, veut-on prendre le risque de se voir interdire le port plutôt que de prendre les devants et minimiser son impact sur la vie aquatique de nos rives.

Aujourd'hui, il existe déjà des solutions pratiques fiables et financièrement abordables. Dans 10 ans, ce ne pourra être que mieux.

J'ai sur mon voilier un moteur électrique qui fonctionne très bien et me satisfait pleinement. Il n'y a que quelques bateaux à moteur in-bord à La Ramée. Pour tous les autres, c'est un échange facile d'un moteur hors-bord pour un moteur électrique plus compact et plus léger, donc plus facile à remiser dans le bateau.

D'abord, l'autonomie de 30km permet quand même de faire pas mal de trajets et est idéale pour une sortie à la journée. Ne pas oublier qu'on parle de bateaux de 7m, pas de transatlantiques.

La Ramée ne dispose pas d'installations électriques, mais la batterie se transporte aisément dans un sac à dos. Un petit panneau solaire sur le balcon arrière permet de la charger la semaine pour la sortie du weekend.

Que penser de ces motorisés fossiles qui transportent des cagnons de 5 litres d'essence ou de 10 litres de diesel. Ils transvasent au port et ce qui est renversé dans le lac y reste.

Les moteurs électriques n'ont pas d'huile dans leur embase, donc pas de fuites, même quand le bateau reste stationné longtemps sans sortir.

Cerise sur le gâteau, le Canton offre une réduction de 50% sur la taxe de navigation.

Argument non négligeable, les bateaux à propulsion électrique sont autorisés à naviguer dans la zone côtière des 150m alors que les bateaux à moteurs à énergies fossiles en sont bannis. Parce qu'ils ne font pas de bruit, pas de vagues et dérangent peu la nature. Pour la petite pêche ou la baignade, c'est un plus.

Si le but était d'interdire pour interdire, je ne soutiendrais pas ce règlement.

Nous pouvons conjuguer cette interdiction à une tarification différenciée, par exemple une réduction de 100 francs permettrait d'amortir en 10 ans totalement un de ces petits moteurs utilisés par les pêcheurs à la ligne. Pour une sortie baignade, on trouve des moteurs à quelques centaines de francs.

L'incitation plutôt que l'interdiction est un joli concept, mais dans ce cas particulier ça ne marchera pas. Pourquoi ? De nouveau, il suffit de se rendre au port de La Ramée et faire l'inventaire des bateaux non entretenus. Aucune chance que les propriétaires de ces bateaux ne les équiperont spontanément.

Et soyons clairs, il y a 40 places dans le port. Cet après-midi, combien y avait-il de bateaux à l'eau ? 18 ! L'année passée, sur la recommandation d'un ami socialiste, j'ai fait une statistique. En moyenne, il y a 25-26 bateaux. La plupart des bouées non occupées n'ont même pas d'amarres. Sur ces bateaux, se trouvent deux bateaux à moteurs puissants, 8 voiliers et le reste sont des barques à faible motorisation.

Soyons raisonnables et gardons les référendums pour les sujets qui ont un réel impact sur l'ensemble de la population et suivez-nous sur ce projet novateur. Merci pour votre attention. »

Ted Smith (PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'ai gardé l'explication des amendements pour l'après entrée en matière, raison pour laquelle je n'en ai pas parlé.

Je profite du moment pour dire qu'en étant vendeur de bateaux électriques, ces derniers se vendent tout seul. Il n'y a pas besoin d'interdictions. Tout le monde est convaincu, c'est portable, ce n'est pas cher et cela ne fait pas de bruit. C'est fantastique et je suis convaincu que c'est fantastique. Nous ne sommes juste pas sur la même longueur d'ondes, mais il s'agit d'une philosophie de vie. Pour cette interdiction, cela ne vaut pas la peine, mais je suis convaincu qu'il s'agit d'un beau produit et que c'est bon pour le futur. Je pense simplement que la démarche nous déplaît. Merci. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée par 25 voix pour, 11 contre et 2 abstentions.

La présidente propose d'avancer chapitre par chapitre et d'ouvrir la discussion pour les articles n'ayant pas de proposition d'amendement. Les articles pour lesquels des amendements ont été déposés seront

traités alinéa par alinéa et les amendements seront votés à ce moment-là. **La présidente** remercie l'administrateur communal Yanick Boillod d'avoir préparé le tableau récapitulatif des amendements déposés. Le tableau est joint au présent procès-verbal.

Art. 6 al. 1 : l'amendement du PLRT propose de supprimer le 2^{ème} paragraphe.

La présidente passe au vote de l'amendement, qui est refusé par 20 voix contre, 9 pour et 3 abstentions.

Art. 6 al. 1 : les amendements de la commission règlementaire et du PLRT proposent de supprimer le 3^{ème} paragraphe.

La présidente passe au vote des amendements (identiques), qui sont acceptés par 35 voix pour et 3 abstentions.

Art. 6 al. 2 : l'amendement du PLRT propose de supprimer, au premier paragraphe, *avec source d'énergie non fossile*.

La présidente passe au vote de l'amendement, qui est refusé par 20 voix contre, 12 pour et 2 abstentions.

Art. 19 al. 3 : l'amendement du Conseil communal propose que *selon règlement séparé* soit remplacé par *selon réglementation communale ad hoc*.

La présidente passe au vote de l'amendement, qui est accepté à l'unanimité.

Art. 29 al. 2 : l'amendement du Conseil communal propose que *selon règlement séparé* soit remplacé par *selon réglementation communale ad hoc*.

La présidente passe au vote de l'amendement, qui est accepté à l'unanimité.

Art. 32 al. 1 et 2 : l'amendement du Conseil communal propose de modifier la fin de l'al. 1 par *met fin au contrat de location au 31 décembre de l'année en cours* et de supprimer l'al. 2.

Michel Luthi (ELT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la modification proposée est la suivante : *Le décès d'un-e locataire met fin au contrat de location au 31 décembre de l'année en cours*. Par définition, on suppose que les locataires paient une location annuelle. Supposons qu'un locataire décède au mois de mars, cela veut dire que durant toute l'année, son bateau a le droit de rester à sa place et il ne sera pas possible de le déloger sans engager une procédure, même si la succession, pour autant qu'il y en ait une, ne souhaite pas le bateau. Que se passera-t-il dans ce cas de figure ? Je trouve qu'il est plus logique d'interrompre un contrat au décès du locataire car cela résout le problème et la question est réglée. La formulation proposée risque de poser des problèmes. »

Daniel Jolidon (PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je pense que lorsqu'une personne décède, la famille a d'autres choses à penser dans l'immédiat que de s'occuper d'un bateau.

Une autre réflexion qui peut être faite est relative à une personne qui décède en janvier ou février. Pour ce cas de figure, la succession a toute l'année pour retirer le bateau. En revanche, dans le cas du décès d'une personne en novembre ou décembre, la succession est stressée par le retrait du bateau au 31 décembre.

Par conséquent, cet article devrait être revu plus en détail et de manière plus approfondie. »

Valérie Dubosson (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal a retourné le problème dans tous les sens. Dans ce cas de figure, il n'y a pas vraiment de bonne ou de mauvaise solution. Effectivement, certains héritiers préféreront se débarrasser rapidement du bateau alors que d'autres seront intéressés à garder le bateau quelques temps.

La solution proposée ce soir est la plus « dans la moyenne » et qui permettrait éventuellement de satisfaire les deux cas de figure. Néanmoins, il n'existe pas de solution miracle.

Le but de cet article était de ne pas laisser un droit d'héritage, comme le droit à une boucle d'amarrage, aux héritiers. L'idée était d'éviter que des héritiers conservent une boucle d'amarrage pour ne l'utiliser qu'une fois dans l'année. »

Daniel Jolidon (PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, serait-il possible de remplacer *au 31 décembre de l'année en cours* par *au cas par cas* ? Cela permettrait, en cas de décès

d'un-e locataire, la résiliation du contrat au cas par cas. Dans un deuxième temps, cela permettrait au Conseil communal ainsi qu'à l'administration communale de définir le temps que durerait la location. »

Vincent Mendy (Les Vert-e-s) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je rejoins les propos de mon collègue du PLRT. En effet, en fonction de la date du décès du locataire, la succession a très peu de temps pour s'occuper de l'enlèvement du bateau. Par conséquent, définir la fin du contrat au 31 décembre ne pose pas de problème si le locataire décède durant le premier semestre de l'année. Cependant, une date de décès n'est pas prédéfinie. Dès lors, plutôt que de fixer une date de fin de contrat au 31 décembre, serait-il possible de fixer une durée ? Par exemple 6 mois après le décès. Il serait bon de revoir cette question prochainement. Merci pour votre attention. »

Valérie Dubosson (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, cet article n'est pas véritablement stratégique, si bien que le Conseil communal vous propose de l'adopter tel qu'il est proposé avec l'amendement et nous reviendrons ultérieurement avec une solution plus adéquate. »

La présidente passe au vote de l'arrêté, qui est accepté par 26 voix pour, 7 contre et 4 abstentions.

Art. 33 al. 4 : l'amendement du Conseil communal propose que *par règlement séparé* soit remplacé par *selon réglementation communale ad hoc*.

La présidente passe au vote de l'amendement, qui est accepté à l'unanimité.

Art. 34 : l'amendement du Conseil communal propose que *par règlement séparé* soit remplacé par *selon réglementation communale ad hoc*.

La présidente passe au vote de l'amendement, qui est accepté à l'unanimité.

Art. 41 : l'amendement de la ComREG propose la suppression de *ainsi que des voiliers avec une motorisation propulsive à énergie fossile dépassant 6kW*. L'amendement du PLRT propose l'abrogation de l'art. 41.

La présidente passe au vote de l'amendement de la ComREG, qui est accepté par 27 voix pour.

Art. 41 : l'amendement du conseiller général Maurice Binggeli (PSLT) propose le même article, mais pour une durée maximale de 15 ans au lieu de 10 ans.

La présidente passe au vote de l'amendement du conseiller général Maurice Binggeli (PSLT), qui est accepté par 28 voix pour.

Jérôme Amez-Droz (PLRT) : « Madame la présidente, l'amendement de la ComREG que nous venons de voter ne portait pas sur la durée en années. Il n'est donc pas correct de dire qu'il y a 27 voix pour et l'opposer au vote qui a été fait suite à l'amendement déposé par le conseiller général Maurice Binggeli. Il n'y a pas d'équivalent à l'amendement du conseiller général Maurice Binggeli dans le premier amendement.

Le premier amendement concerne la suppression d'une partie du texte de l'art. 41. La notion de 10 ans n'était pas supprimée dans l'amendement déposé par la ComREG. Actuellement, la durée de 15 ans a été acceptée suite au vote de l'amendement du conseiller général Maurice Binggeli. Ensuite, il s'agira de voter globalement sur la notion de 10 ans, puisque cela n'a pas encore été fait.

La présidente : « Mesdames, Messieurs, je résume. A ce stade, nous avons voté l'amendement de la ComREG relatif à la suppression de *ainsi que des voiliers avec une motorisation propulsive à énergie fossile dépassant 6kW*, mais nous n'avons pas voté la durée maximale de 10 ans, conformément à ce que le conseiller général Jérôme Amez-Droz a relevé.

Par conséquent, maintenant, il faut voter la durée de 10 ans ou 15 ans... »

Yanick Boillod (administrateur communal) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, pour répondre à vos question, nous allons éviter de consulter le service juridique communal pour attendre une réponse qui parviendra dans 15 mois, et je vais tâcher de donner quelques indications.

Selon mon appréciation, vous la partagerez ou non, nous sommes en présence de 3 amendements présentant 3 idées différentes, qui ne sont pas en concurrence.

Le premier amendement que vous avez voté émanait de la ComREG et proposait de supprimer une exception.

Le deuxième amendement, déposé par le conseiller général Maurice Binggeli (PSLT), porte sur la durée et n'a pas de lien avec la suppression de l'exception.

Le troisième amendement sera un double effet « Kiss Cool » s'il venait à être voté. L'idée de l'amendement du PLRT est de définir si l'on octroie une période transitoire ou pas.

Par conséquent, les 3 amendement ne sont pas concurrentiels. L'idée est de voter les 3 propositions l'une après l'autre. Ensuite, dans la forme, il faudra opposer, comme l'a dit le conseiller général Jérôme Amez-Droz, ce qui sera ressorti de vos votes successifs d'amendements au projet initial du Conseil communal. »

La présidente : « Mesdames, Messieurs, nous avons d'ores et déjà voté deux amendements, à savoir ceux déposés par le conseiller général Maurice Binggeli et la ComREG.

Maintenant, nous passons au vote de l'amendement du PLRT, qui propose la suppression de l'art. 41.

La présidente passe au vote de l'amendement, qui est refusé par 24 voix contre, 11 pour et 2 abstentions.

La présidente : « Mesdames, Messieurs, maintenant, nous allons voter par rapport à la durée. Est-ce juste ? »

Yanick Boillod (administrateur communal) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, non, maintenant nous avons un lot. L'art. 41 a été doublement modifié et doit être accepté par le Conseil général en le votant ici.

Si le Conseil général l'accepte, il exprimera son souhait de modifier le projet du Conseil communal. S'il le refuse, tous les amendements tomberont et cela signifiera que le Conseil général préfère en rester à la proposition initiale du Conseil communal. »

Maurice Binggeli (PSLT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je crois que l'interprétation de l'administrateur communal Yanick Boillod n'est pas tout à fait celle que j'ai souhaité exprimer.

Les 15 ans que j'ai proposés concerne l'amendement de la ComREG, qui a été accepté. Dans le cadre de cet amendement accepté, je propose juste de changer le nombre d'années. Cette proposition a déjà été votée. Je n'ai pas le résultat parce qu'il n'a pas été communiqué, mais est-ce que cet article amendé par la ComREG et accepté par le Conseil général peut être prolongé à 15 ans ou pas. Telle est la question. Nous avons d'ores et déjà voté à ce sujet et je n'ai pas compris ce qui a été accepté, à savoir 10 ans ou 15 ans. »

La présidente : « Mesdames, Messieurs, l'amendement de la ComREG a été voté et accepté par 27 voix pour. L'amendement du conseiller général Maurice Binggeli (PSLT) a été accepté par 18 voix pour, 14 contre et 5 abstentions, si bien que l'art. 41 est modifié en acceptant l'amendement proposé par la ComREG ainsi que la modification proposée par le conseiller général Maurice Binggeli, portant la durée maximale à 15 ans.

L'art. 41 devient : *En dérogation à l'art. 6, les contrats en vigueur lors de l'entrée en vigueur du présent règlement et qui concernant des bateaux à moteur à énergie fossile, sont maintenus pour une durée maximale de 15 ans.* Est-ce que cela convient à tout le monde ? Levez la main, comme ça je saurai. »

Le Conseil général vote à main levée.

La présidente : « Je pense que c'est à la majorité. Merci beaucoup. »

Maurice Binggeli (PSLT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'ai loupé une étape. S'agissant de l'art. 42, j'ai une question/remarque à adresser au Conseil communal. Est-ce que le Conseil communal a l'intention de mettre également des échelles communales au port de La Tène ? A mon avis, cet article ne concerne que le port de La Ramée. »

Valérie Dubosson (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, effectivement, le Conseil communal n'a pas l'intention de mettre des échelles communales à La Tène. »

Maurice Binggeli (PSLT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, peut-être faudrait-il apporter une petite modification dans le titre « Echelles port de La Ramée ». Sinon, cela concerne les deux ports. »

Valérie Dubosson (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, cet élément sera réglé en même temps que l'article relatif au décès du locataire. »

Ted Smith demande une interruption de séance de 5 minutes.

La présidente octroie une interruption de séance de 5 minutes.

➦ A la reprise des débats, **la présidente** passe au vote du règlement amendé, qui est accepté par 27 voix pour, 10 contre et 1 abstention.

Valérie Dubosson (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je vous remercie pour votre confiance et votre audace. C'est un signal fort pour la protection de nos lacs et de notre environnement. Merci. »

11. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'étude de 215'000 francs pour la phase III de la révision du Plan d'aménagement local : Formalisation et Plan communal d'affectation des zones

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Daniel Rotsch (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, il s'agit de la troisième phase de la révision du PAL, sachant que deux phases ont déjà été effectuées.

La révision du PAL est cadrée par des lois fédérales et cantonales, mais également basée sur des visions exprimées par le plan directeur régional. Maintenant, il s'agit de formaliser les travaux effectués dans le cadre de la pré-étude et du projet de territoire, les deux études ayant été validées en 2021.

Cette demande de crédit permettra d'élaborer le plan communal d'affectation des zones et ses géodonnées, le règlement communal d'aménagement, le programme d'équipement et le rapport sur l'aménagement (article 47 OAT). Ces éléments sont, a minima, cadrés par le guide du PAL édité par le Conseil d'Etat.

D'autres documents viennent se greffer, sous la forme d'études thématiques. Certaines sont obligatoires et d'autres sont facultatives. S'agissant de la commune de La Tène, il existe une liste d'études à effectuer. Toutes ne sont pas obligatoires et toutes ne sont pas facultatives selon les communes et le programme qu'elles ont établi dans le cadre du projet de territoire.

Les études thématiques obligatoires pour la commune de La Tène ont été listées au point 3 du rapport qui vous a été remis. Celles qui sont encore à effectuer figurent dans le tableau au point 4 du rapport.

S'agissant de la planification, le délai ultime est fixé au 27 février 2024. Nous ne connaissons pas encore l'heure et le lieu, mais cela ne devrait pas tarder !

Une validation par le Conseil général sera ensuite nécessaire. Avant cela, les propriétaires auront été entendus, de même que les différents groupes d'intérêt, ce qui nous permettra d'être en possession des documents finaux sous la forme d'un plan d'aménagement local et d'un règlement relatif à ce plan.

Une fois le délai du 27 février 2024 passé et lorsque la planification aura été validée par le Conseil général, le délai référendaire sera ouvert, puis le plan sera mis à l'enquête publique. Je reste volontiers à votre disposition pour répondre à vos questions. »

La présidente donne la parole aux commissions.

Ted Smith (PLRT), au nom de la commission financière : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, cette demande de crédit d'étude de 215'000 francs pour la phase III du PAL concerne la formalisation du projet de territoire, l'élaboration du plan communal d'affectation des zones, l'établissement du règlement communal d'aménagement et les études thématiques obligatoires.

Lors de leur séance du 31 mai dernier, les commissaires ont noté que la demande de crédit était prévue dans le cadre du projet PAL. Ainsi, le rapport n'a pas soulevé de questions sur le fond, mais plutôt sur la forme.

Nous avons dû préciser qu'au point 3.2 du rapport, la phase III porte sur les études obligatoires et facultatives, ensemble désigné comme nécessaire.

Le programme d'équipement requiert encore des études de faisabilité. L'étude des risques OPAM réalisée par les entreprises concernées nécessite néanmoins un suivi interne de la ligne budgétaire.

L'étude d'une piste cyclable a été effectuée dans le cadre de l'étude thématique du trafic déjà réalisée.

Le Conseil communal indique que le coût total du PAL sera inférieur au budget, ce qui nous a réjouis.

La commission financière a donné un préavis favorable à la demande de crédit d'étude. Merci. »

Laurent Amez-Droz (PLRT), au nom de la commission PAL : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la ComPAL, réunie le 31 mai dernier, a accepté cette demande de crédit par 7 voix pour et 1 abstention. Nous nous réjouissons du vote du crédit à venir, qui nous permettra d'être associés aux travaux qui entrent dans la phase concrète. Nous avons prévu deux séances en cette fin d'année 2022 pour recevoir les premières propositions de nos futurs mandataires.

Nous avons bien relevé après les travaux conceptuels que ce plan d'aménagement devra mettre l'accent sur l'amélioration de la qualité de vie des habitants, la promotion de la biodiversité, des loisirs et de la détente avec une modération du trafic individuel, la réduction du bruit ainsi que la promotion des transports publics et de la mobilité douce. Il s'agit d'un programme très ambitieux.

Ce plan d'aménagement est effectivement un acte majeur pour la vie de notre commune et les travaux doivent se terminer avant la fin de la législature, non seulement pour respecter le planning du plan directeur cantonal, mais aussi dans la perspective de la future commune fusionnée du Bas-Lac.

Enfin, nous félicitons le Conseil communal pour le choix du bureau retenu et pour la bonne maîtrise des coûts de cette planification et nous lui souhaitons, ainsi qu'aux services techniques de l'administration, courage et détermination pour la suite des travaux. Merci de votre attention. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Belul Bajrami (PVL), au nom du PVL : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, dans sa séance de préparation du 14 juin dernier, le parti Vert'libéral de La Tène a bien discuté du rapport concernant le PAL et notre groupe accepte à l'unanimité la demande de crédit d'étude pour la phase III du PAL. Merci. »

Vincent Mendy (Les Vert·e·s), au nom des Vert·e·s : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, les Vert·e·s ont pris connaissance du rapport concernant la demande de crédit de 215'000 francs pour la formalisation du PAL et du plan communal d'affectation des zones.

Le domaine de l'aménagement du territoire a beaucoup évolué et nous partageons l'objectif du Conseil communal de développer le territoire de manière dynamique en mettant en valeur la haute qualité de vie des laténiennes et des laténiens avec un fort ancrage local.

Cependant, nous sommes loin d'être convaincus de la démarche et des méthodes que semble suivre le Conseil communal.

Ses deux maîtres-mots pour garantir cette qualité de vie semble être :

1. La densification : densification par l'intérieur, densification qualitative. Quel oxymore ! Comme disait Voltaire : *Le superflu devient avec le temps chose très nécessaire.*
 - a. Une densification qui ne tient pas compte de l'intégration dans l'urbanisme du milieu bâti en forçant une zone de haute densité entre deux zones d'habitation à faible densité.
 - b. Une étude thématique bruit qui ne semble pas inclure les zones à densifier, mais qui se focalise plutôt sur des zones connues aujourd'hui, alors que le PAL aura une durée d'au moins 15 à 20 ans.
 - c. Une densification qui ne précise pas tous les impacts sur l'environnement, les infrastructures communales, les installations scolaires et parascolaires, les installations sportives.
2. Les pôles : pôle de développement économique, pôle de gare
 - a. Un pôle de développement économique qui prône le bétonnage des meilleures terres agricoles pour garantir la qualité de vie des citoyens par l'installation d'hypothétiques entreprises multinationales et des bâtiments d'habitation dans une zone si proche d'entreprises soumises à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM).
 - b. Une gare qui pourrait, selon certaines variantes sculptées par les experts, être déplacée vers un tronçon où cohabitent aujourd'hui trois lignes de transports publics et loin des zones densifiées et/ou à densifier pour le bonheur des nostalgiques du centre du village de Marin. Notre commune comprend quatre villages. Pensons aux habitants de Thielle et de Wavre qui sont confrontés à un problème de transports publics connu. Essayons de résoudre ce problème au lieu de déplacer la gare.

Cette vision nous paraît discutable, voir irréaliste, et qui oublie qu'un système de transports publics n'est efficace que s'il met les besoins des usagers au centre de sa planification. Nous espérons que les principales parties prenantes prendront un peu de recul et se concentreront sur l'essentiel pour commencer les études proprement dites afin de ne pas retarder davantage la mise en conformité de la gare.

Pour ces raisons, nous invitons le Conseil communal à revoir sa stratégie pour éviter des surprises lors de l'adoption du PAL. Comme dit l'adage, il n'est jamais trop tard pour bien faire.

Par ailleurs, l'adoption du PAL par le Conseil général étant prévue en février 2024, nous invitons le Conseil communal à avancer la date d'information et participation de la population pour procéder aux éventuelles modifications qui s'imposeraient suite à la consultation auprès de la population.

Malgré nos réserves, pour ne pas entraver le processus de révision du PAL, les Vert·e·s de La Tène donnent un préavis favorable à la demande de crédit d'étude du Conseil communal et remercient ce dernier pour son rapport. Merci de votre attention. »

Erich Brönnimann (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, une étape en plus, probablement celle qui aura le plus d'impact sur la commune pour les années à venir; puisqu'on va définir l'affectation des zones.

L'Entente, qui a toujours soutenu ce projet, a, lors de sa séance du 7 juin 2022, décidé de soutenir cette demande de crédit à l'unanimité des membres présents. Merci. »

Jérôme Amez-Droz (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLRT a échangé au sujet de ce dossier au long cours qui a déjà démarré durant la législature passée, avec, nous nous en souvenons, une motion déposée par notre groupe politique afin de créer une commission PAL. Nous sommes donc évidemment derrière ce projet et nous saluons le travail du Conseil communal qui a été réalisé. Ce travail s'apparente à un travail de Sisyphe, sachant qu'il s'agit réellement d'un travail de longue haleine, qui est bien mené et bien conduit. Notre groupe est satisfait du travail accompli.

Notre groupe s'est arrêté sur une remarque qui figure dans le rapport et qui a d'ailleurs été reprise par d'autres groupes. Il s'agit de *Construire dense, mais avec une haute qualité pour tendre vers une politique d'urbanisation durable* mentionné au point 2. Notre groupe peut y adhérer, mais il s'agit d'un très grand défi. Construire dense avec une haute qualité nous fait entrevoir une certaine antinomie entre ces deux qualificatifs. Cependant, notre groupe soutient cette démarche. En effet, si notre commune (ainsi que notre canton) souhaite être attractive et que de nouveaux habitants s'y installent, il faut envisager une autre qualité.

Notre groupe regrette toutefois un point du rapport et souhaiterait que le Conseil communal puisse s'engager à lui fournir un tableau financier résumant les différentes dépenses effectuées pour le PAL. C'était le cas lors des rapports précédents. En effet, un tableau-résumé additionnait les différents crédits votés. De mémoire, il me semble que l'on arrive à près de 600'000 francs, mais ce n'est basé que sur des souvenirs. Par conséquent, nous souhaiterions obtenir, par exemple lors de la séance du budget, un tableau récapitulant le montant global des investissements votés par notre législatif ainsi que des investissements votés dans le cadre des compétences du Conseil communal.

Nous soutiendrons le rapport à l'unanimité. Merci de votre attention. »

Denis Perrinjaquet (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la révision du PAL constitue l'opportunité de redéfinir la politique communale de développement en réalisant des études thématiques conditionnant la faisabilité des « meilleures » options de développement.

Force est de constater que pour cette phase III, cela coûte cher. Même si la ComPAL avalise cet investissement, comment admettre que pour étudier et proclamer un modus operandi autour de la production de documents formels comme l'affectation des zones, le règlement d'aménagement et le programme d'équipement ainsi que la réalisation d'études thématiques comme l'OPAM, le bruit, les chemins pédestres, les espaces verts, un bureau d'urbanisme puisse chiffrer et facturer 215 000 francs d'honoraires ?

Réuni jeudi dernier, le PSLT se questionnait non pas sur la nécessité de cette phase III, mais plus exactement sur la façon d'établir un appel d'offres. Le prix de 215'000 francs pour cette phase III est

conséquent. Certains d'entre nous, et j'en fais partie, ne comprennent rien à ces tarifs en cours pour ce genre de soumission. En politique, ce n'est pas simple de tout comprendre.

Rassurez-vous, cette constatation n'ira pas à l'encontre du groupe socialiste qui accepte cette demande de crédit à l'unanimité. En vous remerciant de votre attention. »

Daniel Rotsch (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, en réponse au questionnaire du PLRT, je vous renvoie à deux rapports, mais c'est évidemment volontiers qu'un bilan financier des montants sera établi, dès que ces derniers auront été engagés et consolidés.

Bien que cela date un peu, le 14 juin 2018, le rapport établi à ce moment-là dressait un tableau avec des prévisions budgétaires. Nous étions tout au début du processus et les prévisions budgétaires tablaient sur un total de 851'000 francs.

Le 10 juin 2021, un rapport d'information vous a été présenté et ce dernier présentait les grandes lignes des travaux effectués ainsi que la conclusion qui sont celles du projet de territoire. A cette occasion, un état financier des dépenses réelles était joint au rapport. A ce stade, les dépenses s'élevaient, en chiffres ronds, à 360'000 francs. Si on y additionne le montant de 215'000 francs, le montant total devrait être de l'ordre de 560'000 – 570'000 francs de dépenses totales s'il n'y a pas de surprises.

Tout cela ne tient pas compte de la phase ultérieure, à savoir lorsque le Conseil général aura validé les documents de la phase III, respectivement les éventuels recours qu'il pourrait y avoir lors de la mise à l'enquête. Cela fera l'objet d'un processus qu'il s'agit encore de préciser et à mettre en place le cas échéant. Donc espérons que le travail sera extrêmement bon et qu'il n'y aura pas de recours. Merci. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

Daniel Rotsch (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, merci. »

12. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 638'000 francs pour la mise aux normes des arrêts de bus, conformément à la loi fédérale sur les handicapés (LHand)

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Daniel Rotsch (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la mise aux normes des arrêts de bus répond à une loi qui traite la question des personnes en situation de handicap. Cependant, cette mise aux normes ne concerne pas uniquement ces personnes, mais implique les personnes à mobilité réduite en général et améliore le confort de l'accès aux transports publics. Nous pouvons entre autre penser aux parents avec une poussette, aux personnes avec un chariot à commissions, etc.

La loi détermine que les communes sont responsables de la mise aux normes des arrêts de bus. Pour la commune de La Tène, s'agissant de la gare, le propriétaire, soit BLS, mettra aux normes les installations, mais la commune est appelée à mettre aux normes les arrêts de bus.

Notre commune compte 25 arrêts de bus et 17 d'entre eux ne sont pas aux normes. Les standards ont été fixés par le Canton et doivent être respectés afin d'obtenir un cofinancement du Canton, dans le cadre de son programme d'inclusion.

Certains arrêts de bus sont plus problématiques que d'autres, en particulier ceux de Marin village, plus spécifiquement celui se trouvant du côté de la pharmacie. On imagine facilement que construire un quai de 12m de long, 22cm de hauteur et 2.5m de large avec des accès aux commerces n'est pas chose aisée, si bien que des solutions doivent être trouvées.

D'autres arrêts posent également des problèmes, notamment à Wavre, plus particulièrement celui situé dans le secteur du collège.

Un autre arrêt emblématique est celui du rebroussement à la gare. Souvent, deux véhicules se retrouvent en parallèle. Par conséquent, trouver une solution pour maintenir 2m de distance entre eux afin de construire un quai suffisamment large est ardu. Des questions en lien avec le rayon de giration sont également soulevées.

Il est donc nécessaire d'obtenir des informations complémentaires par rapport à des études de faisabilité technique par un ingénieur. Heureusement, sur les 25 arrêts que comprend la commune, un certain nombre sont aux normes. Le montant relatif au génie civil pour la mise aux normes ainsi que l'achat de terrains s'élèvent à 485'000 francs. Au surplus, des prestations d'ingénieurs sont nécessaires. La commune sanctionnera les plans établis ainsi que les demandes de permis de construire, puis les appels d'offres pour le génie-civil seront lancés. Ensuite, l'analyse des adjudications sera effectuée. Reste la direction des travaux, qui représente un montant conséquent.

Au vu de tous les éléments contenus dans les standards, nous ne sommes pas certains de pouvoir mettre tous les arrêts de bus aux normes. Cela concerne notamment l'arrêt de bus des Couviers, du côté de la gare. En effet, le trottoir n'est pas suffisamment large et si nous envisageons de l'élargir, nous devrions acheter du terrain auprès d'un privé, ce qui nous paraît compliqué à réaliser, voire infaisable. Il est évident que nous n'allons pas nous diriger vers de l'expropriation car ce serait complètement disproportionné. La question de la suppression de cet arrêt de bus se pose et fait partie de la pesée d'intérêts.

J'ai été suffisamment long. Je reste à disposition pour toutes questions éventuelles. »

La présidente donne la parole aux commissions.

Daniel Jolidon (PLRT), au nom de la commission financière : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, cette demande de crédit d'engagement de 638'000 francs pour la mise aux normes des arrêts de bus, conformément à la loi fédérale sur les handicapés (LHand) a été analysée lors de la dernière commission financière.

Comme rappelé par le Conseil communal, les communes sont légalement responsables de la mise aux normes LHand avec un délai de mise en conformité fixé à fin 2023. La commune de La Tène dispose actuellement de 25 arrêts de bus, dont 17 ne sont pas aux normes. La modification de certains de ces arrêts nécessite l'achat de terrains. Une analyse portant sur la suppression d'arrêts difficilement adaptables et très peu desservis (par exemple l'arrêt des Couviers) est menée par le Conseil communal. Pour cet arrêt, la commission financière est d'avis de le supprimer car son maintien ne se justifie plus. L'arrêt de la gare est problématique et demande une analyse complémentaire. La commission financière a suggéré d'étudier un arrêt commun pour les transN et CarPostal, ce qui permettrait une économie substantielle. Cette étude devrait également porter sur une optimisation de la cadence des lignes des transN. L'une de ces deux lignes (101 ou 107) sera ultérieurement déviée vers le PDE par les Champs-Montants.

La commission financière a décidé à l'unanimité des 7 membres présents de soutenir cette demande. »

Michel Luthi (ELT), au nom de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, notre commission a examiné ce rapport dans sa séance du 8 juin écoulé en compagnie de Daniel Rotsch, conseiller communal.

Si ce document ressemble davantage, pour le moment, à un rapport d'intention que de réalisation, c'est que de nombreux problèmes techniques restent encore à résoudre ici et là quant à la mise en conformité de certains de ces arrêts, comme cela nous a été expliqué par notre conseiller communal.

Néanmoins, comme un délai est fixé à fin 2023 pour ce concept de la mise en œuvre de la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés, partant pour l'obtention de la contribution cantonale fixée à 20% de l'investissement, notre commission a accepté ce rapport à l'unanimité des membres présents. »

Philippe Mattmann (PSLT), au nom de la commission des infrastructures : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance du 1^{er} juin dernier, la commission des infrastructures a étudié ce rapport.

Effectivement, nous en avons déjà parlé au sein de la commune, vu que les travaux devraient déjà être terminés et que certains de ces arrêts sont vraiment problématiques.

La commission a accepté ce rapport à l'unanimité de ses représentants. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Daniel Jolidon (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le PLRT a étudié avec attention le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le sujet en titre.

Le groupe a regretté que ce projet ne soit pas venu sur la table quelques années plus tôt, ce qui aurait permis d'analyser plus en profondeur le bienfondé de certains arrêts. Le PLRT est aussi d'avis que

l'arrêt des Couviers pourrait être supprimé, car son existence est historique et ne se justifie plus. Il partage également les remarques de la commission financière en ce qui concerne l'arrêt de la gare. Il regrette aussi, qu'à l'instar de la ville de Bâle, TransN n'ait pas acheté des véhicules qui s'abaissent jusqu'au sol, ce qui permettrait d'éviter de rehausser des trottoirs.

Le PLRT remarque que le Canton a un certain nombre de fonds qui pourraient être sollicités afin d'obtenir des participations complémentaires du Canton (en plus des 20% prévus). Il en va de même au niveau de la Confédération.

Le PLRT a accepté ce rapport et son arrêté chichement par 4 voix pour et 5 abstentions. »

Pierre André Rubeli (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le parti socialiste de la Tène, réuni pour sa séance de groupe du 9 juin dernier, a approuvé d'un oui unanime le crédit d'engagement de 638'000 francs pour la mise aux normes de nos arrêts de bus.

Le rapport est clair et complet.

Nos contribuables et citoyens laténiens ou leurs visiteurs, méritent d'être considérés, même âgés ou à mobilité réduite.

Seul bémol, cela fait un certain nombres d'années que ces personnes pourraient en profiter, lorsque la commune était riche et payait une grosse part de péréquation.

Le PSLT soutient donc cette demande de crédit d'engagement. Je vous remercie. »

Bruno Gomes (PVL), au nom du PVL : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa dernière séance, le PVL a délibéré sur le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 638'000 francs pour la mise aux normes des arrêts de bus, conformément à la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand).

Le rapport est très explicite et je remercie son auteur.

Toutefois, je constate que le projet est surestimé au niveau des finances. J'ai lu beaucoup de choses, notamment au sujet des ingénieurs. Si on réfléchit, il s'agit de l'argent du peuple et il faut le dépenser modérément.

Néanmoins, le PVL accepte la demande de crédit à l'unanimité de ses membres. Merci. »

Vincent Mendy (Les Vert·e·s), au nom des Vert·e·s : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation, les Vert·e·s se sont penché·e·s sur la demande de crédit d'engagement pour la mise en conformité des arrêts de bus dans la commune. Ce projet d'amélioration de l'accès aux transports publics des personnes à mobilité réduite faisant partie des objectifs de notre groupe pour cette législature, nous ne pouvons que nous en réjouir et nous remercions le Conseil communal pour son engagement à effectuer la mise en service avant la fin de l'échéance du délai légal de fin décembre 2023.

Ce rapport appelle toutefois quelques réflexions, notamment :

- l'estimation très sommaire des coûts pourrait être un peu plus détaillée pour faciliter son analyse ; en l'état, il est quasi impossible de se prononcer
- nous attirons l'attention du Conseil communal que la subvention ne serait pas accordée pour tous les arrêts mais se limiterait au nombre total de points d'arrêts classés en priorité 1 par commune selon l'art. 5 al 2 du règlement départemental relatif à la subvention de la mise en conformité des arrêts de bus ; ainsi, le montant de 127'600 francs de subvention indiqué dans le rapport du Conseil communal devrait vraisemblablement être diminué
- bien que le seuil de la procédure de gré à gré ne soit pas dépassé pour le mandat de planification (estimé à 107'000 francs), nous encourageons le Conseil communal à demander, si possible, plusieurs offres à des fins de comparaison et procéder à des négociations afin de favoriser la concurrence et garantir la meilleure rentabilité globale coût/qualité pour la commune
- ce rapport traite principalement de la mise en conformité du gabarit des arrêts de bus (longueur et largeur), nous invitons le Conseil communal à évaluer l'opportunité de trouver des synergies en réalisant également d'autres travaux nécessaires aux arrêts de bus, notamment l'assainissement ou la mise en place d'abris de bus (par exemple il y a très peu d'abris aux arrêts bus de la ligne 133), la correction, l'adaptation ou la suppression de certains arrêts ; je fais allusion à l'arrêt de bus (déjà

cité) des Couviers, direction gare, qui non seulement sera difficile à réaliser et dont l'arrêt ne présente pas de visibilité suffisante

En espérant que ces réflexions retiendront l'attention du Conseil communal, c'est à l'unanimité des membres présents que notre groupe a voté favorablement pour l'acceptation du projet d'arrêt et remercie l'administration communale et le Conseil communal pour son travail. Je vous remercie. »

Michel Luthi (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, soyons brefs. Dans sa séance du 7 juin écoulé, notre groupe a examiné ce rapport de mise aux normes des arrêts de bus sur le territoire de notre commune.

Nous avons pris bonne note que le montant est relativement important et qu'il reste encore des points de concrétisation à finaliser pour pouvoir être en conformité d'ici fin 2023 et ainsi obtenir une participation du Canton.

L'Entente de la Tène fait confiance au Conseil communal pour mener à bien ce dossier aux meilleures conditions et a accepté cette demande de crédit à l'unanimité des membres présents. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 37 voix et 1 abstention.

Daniel Rotsch (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, merci pour votre confiance. Le Conseil communal est conscient que ce document n'était pas forcément très détaillé, mais il met tout en œuvre pour bénéficier d'une qualité des travaux optimale et pour obtenir les coûts les plus adaptés, entendu qu'aujourd'hui, avec ce qui se passe sur les différents marchés des matériaux, nous ne sommes jamais sûrs de ce qui nous arrivera, mais nous ferons de notre mieux. Merci beaucoup. »

13. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 75'000 francs pour l'aménagement d'un nouvel ascenseur à la maison de commune

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Martin Eugster (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, ce rapport a suscité de l'incertitude et de l'incompréhension. Je m'en excuse. Il a raté l'ascenseur, il n'a pas pris de hauteur. Il contient deux éléments trompeurs.

Le premier tableau (page 2) relatif au classement est trompeur car il ne reflète pas les aspects importants. Le nombre de personnes est normé et à partir d'1m², le nombre de personnes est de 5. En dessous d'1m², la norme prévoit 4 personnes. »

La présentation Powerpoint projetée lors de la séance est annexée au présent procès-verbal.

La présidente donne la parole aux commissions.

Alain Maurissen (PVL), au nom de la commission financière : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa dernière séance, la commission financière s'est penchée sur la demande de crédit de 75'000 francs pour le remplacement de l'ascenseur de la maison de commune.

La nécessité du remplacement d'une installation vieille de 63 ans n'a pas fait débat, tout le monde en étant convaincu.

La commission a apprécié la clarté du rapport, les appels d'offre compétitifs, l'établissement de critères de choix et la qualité de l'information qui nous est donnée.

Nous partageons l'avis que desservir le 4^{ème} étage génère trop de frais en sus de l'installation de l'ascenseur. Nous constatons avec plaisir que le Conseil communal a néanmoins prévu la possibilité de revenir sur ce point en prévoyant l'installation du moteur au sous-sol.

Bien évidemment le diable se cache dans les détails et si pléthore d'informations il y a, plus la probabilité de coquilles ou petites incohérences augmente. En effet, se basant sur les coûts, le Conseil communal a choisi l'option C alors que sur le contrat complet, c'est l'option B qui est la moins chère. La commission

pointe du doigt les frais annexes bien moins élevés dans la solution C que dans les autres offres et craint des surcoûts à l'exécution du contrat.

Le Conseil communal apportera des compléments d'explications sur ce point au Conseil général, ce qui a été fait, mais au moment de la rédaction du rapport, évidemment, ce n'était pas le cas.

La commission est d'avis que ce point est de mineure importance et vote le soutien au crédit à l'unanimité et remercie le Conseil communal pour son travail. Merci. »

Erich Brönnimann (ELT), au nom de la commission des infrastructures : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance du 1^{er} juin, la commission de l'infrastructure s'est penchée sur ce rapport et elle a pu constater que :

- l'ascenseur actuellement en service a plus que 60 ans
- il est temps de le remplacer
- le faire monter jusqu'au 4^{ème} étage coûterait trop cher
- il continuera de descendre au sous-sol, là où se trouve la salle des sociétés – c'est bien
- la capacité de charge monte de 240 kg pour 3 personnes à 320 kg pour 4 personnes
- c'est la preuve qu'aujourd'hui, les gens ne sont pas plus gros qu'il y a 60 ans
- il a l'avantage d'avoir le moteur en bas (je ne sais pas quel est l'avantage, mais il l'a)
- des 5 variantes soumises, c'est la meilleure marché

Que veut-on de plus ?

La commission a approuvé cette demande de crédit à l'unanimité des membres présents. Merci. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Jérôme Amez-Droz (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, si vous souhaitez connaître vos vrais amis, habitez au 5^{ème} étage sans ascenseur. Trêve de plaisanterie, pas d'ascenseur émotionnel du côté du PLRT sur ce dossier. Pas non plus d'esprit d'escaliers ni d'ascenseur en panne et même si certains disent que le bonheur arrive par l'escalier et le malheur par l'ascenseur, notre groupe soutiendra majoritairement cette demande de crédit et remercie le Conseil communal. »

Jean-Luc Bulliard (ETL), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du 7 juin 2022, l'Entente de La Tène a débattu de ce dossier.

Vu l'âge vénérable de l'installation, à savoir 63 ans, un remplacement intégral se justifie pleinement, que ce soit au niveau du fonctionnement de l'installation, de sa fiabilité et de sa sécurité.

Au niveau des deux variantes proposées, le choix de renoncer à la variante 2 a été jugé tout à fait pertinent, vu les surcoûts engendrés et les différents inconvénients inhérents.

Dans le cadre de la discussion relative à la description des offres reçues, les différentes raisons et les différents critères qui ont fait préférer la variante C à la variante B ont fait débat.

Toutefois et finalement, il a été jugé judicieux de respecter le choix du Conseil communal dans sa synthèse des différents éléments en présence.

Vu ce qui précède, les membres présents de l'Entente de La Tène ont accepté ce rapport à l'unanimité. Merci. »

Alain Maurissen (PVL), au nom du PVL : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le PVL est conscient que la machine et les pièces mécaniques de cet ascenseur datant de 1963 sont vétustes et méritent d'être changées.

Nous avons apprécié le rapport, l'analyse détaillée et le tableau comparatif des prix.

Nous voterons unanimement en faveur de ce crédit et nous remercions le Conseil communal pour son travail. Merci de votre attention. »

Philippe Mattmann (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance du 9 juin dernier le PSLT a étudié la demande de crédit de 75'000 francs pour l'aménagement d'un nouvel ascenseur à la rue Auguste-Bachelin 4.

Nous avons attentivement étudié les différentes offres et il est apparu que la version choisie est la bonne. L'ensemble des membres présents a accepté ce rapport à l'unanimité. »

Vincent Mendy (Les Vert·e·s), au nom des Vert·e·s : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, les Vert·e·s ont pris connaissance du rapport concernant la demande de crédit de 75'000 francs pour l'aménagement d'un nouvel ascenseur à la maison de commune. Nous partageons l'avis du Conseil communal que l'ascenseur existant a plus que dépassé sa durée de vie et qu'il est temps de le renouveler. Nous remercions le Conseil communal d'avoir procédé à un appel d'offres et obtenu cinq offres alors que le montant du marché lui permettait de choisir un mandataire par une procédure gré à gré selon la LMP.

L'analyse des offres présentées dans le rapport laissait voir que la variante B, en prenant en compte les critères prédéfinis dans le rapport, les aspects financiers, soit le coût initial et le coût de la maintenance, la variante B semble être la meilleure.

Nous remercions le Conseil communal d'avoir amené des précisions en début de séance. De ces précisions, nous retenons deux éléments, notamment l'amortissement qui n'était pas indiqué dans le rapport ainsi que la maintenance, qui semble varier entre 10 et 20 ans.

Au vu des éléments, la variante B aurait dû être retenue, mais au vu du montant en jeu, à savoir 75'000 francs, nous pensons qu'il n'est pas nécessaire d'épiloguer longtemps sur ce point et notre groupe préavise de façon favorable cette demande de crédit. Je vous remercie. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée par 37 voix pour et 1 abstention.

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 37 voix pour et 1 abstention.

Martin Eugster (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, merci. »

14. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la motion PSLT « Exploiter le potentiel d'espace herbeux laténien (le Triangle Herbeux ou la pointe Est du champ compris entre le Chemin des Brévarderies et la Route des Marais) par l'aménagement d'un Jardin Communautaire »

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Valérie Dubosson (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la motion du PSLT avait été acceptée par le législatif dans sa version amendée, c'est-à-dire en retirant la mention des emplacements désignés par les motionnaires, ceux-ci ayant été jugés peu adéquats.

Le Conseil communal a donc sorti sa carte géographique et est parti à la recherche de terrains potentiellement intéressants pour ce projet de jardins communautaires. Et force est de constater qu'ils ne sont pas nombreux.

Le rapport d'information vous l'a appris, seules sept parcelles ont pu être identifiées, dont une seule appartenant à la commune. Les propriétaires terriens de ces parcelles ont donc été approchés par le Conseil communal. Lors de la rédaction du rapport d'information, 3 d'entre eux avaient déjà annoncé leur refus ou simplement l'impossibilité d'accueillir un tel projet. Dans l'intervalle, une quatrième et nouvelle réponse négative est intervenue. A ce stade, il ne reste donc plus que 3 parcelles où la situation reste ouverte. Cependant, deux d'entre elles appartiennent à des hoiries et les démarches ainsi que les délais pour obtenir une réponse peuvent s'avérer longs. La troisième et dernière parcelle envisageable est propriété communale. Comme indiqué dans le rapport d'information, celle-ci doit encore être revitalisée avant d'être remise à l'agriculture en 2026 et une mise à disposition pour des jardins communautaires n'est à ce jour pas garantie.

Le Conseil communal a rencontré les motionnaires et a pu échanger avec eux sur les difficultés non seulement de trouver des parcelles, mais aussi sur les difficultés suivantes, qui seront de mettre en place une association ou un groupe d'intérêt motivé pour la gestion de ces jardins communautaires. A ce sujet, les motionnaires ont pu apporter des éléments et informations intéressantes au

Conseil communal qui pourra les utiliser au cas où une parcelle devait devenir disponible. A ce stade, le Conseil communal n'est donc malheureusement pas en mesure de développer un projet de jardin communautaire, mais il souhaite garder ce beau projet à l'esprit et rester à l'affût de toute nouvelle possibilité qui pourrait se présenter. Je vous remercie de votre attention. »

Denis Perrinjaquet (PSLT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, concernant cette parcelle d'aménagement pour un jardin communautaire, les motionnaires remercient le Conseil communal, plus précisément Madame Valérie Dubosson pour le travail de recherche élaboré à ce jour.

Ce terrain agricole dont la commune est propriétaire, situé à la pointe sud-ouest du champ des Biolles, nous paraît effectivement la solution la plus appropriée. Sa surface est également adéquate.

Lors de sa réhabilitation, il serait important de conserver l'adduction d'eau qui alimente actuellement le cabanon de l'OFROU.

Et afin d'éviter une remise automatique du bail de la parcelle à l'exploitant agricole, nous souhaitons, suite à sa mise en jachère, que le Conseil communal informe le Conseil général, d'ici à 2026, des modalités administratives à entreprendre pour lancer – ou non – une campagne d'appel à la population. Ceci pour créer une association de citoyennes et citoyens prêt-e-s à s'investir dans la création de ce jardin communautaire.

Le PSLT est reconnaissant des démarches entreprises et nous vous remercions de votre attention. »

15. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la motion des conseillers généraux Belul Bajrami et Patrick Albert (PVL) « Pour une réflexion concernant la mise en place d'un pôle sportif à La Tène, comprenant des terrains de football synthétique, de basketball et de beach-volley »

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Valérie Dubosson (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la motion déposée en décembre 2021 demandant au Conseil communal de mener une réflexion concernant la mise en place d'un pôle sportif à La Tène avait elle aussi été amendée. L'amendement demandait finalement au Conseil communal d'élargir le champ de l'étude en supprimant la référence à certains types de sports dans le titre de la motion.

Comme évoqué dans le rapport d'information, le Conseil communal est très conscient de l'importance de l'activité physique et a par ailleurs mené plusieurs animations dans ce sens ces derniers mois, notamment les Hivers'Vita, la participation à Suisse Bouge ou Duel intercommunal et la marche intercommunale qui ont rencontré un beau succès. De même, il est conscient des besoins en infrastructures sportives pour les jeunes et moins jeunes.

La démarche présentée par le Conseil communal, soit une première pré-étude stratégique suivie d'un mandat externe portant sur les aspects techniques et financiers permet donc de bien inscrire ce projet d'envergure dans la planification des projets communaux ainsi que dans le budget 2023 qui sera soumis à votre Autorité. Le Conseil communal espère que cette démarche conviendra aux motionnaires. Je vous remercie de votre attention. »

La présidente Teresa Remexido : « Mesdames, Messieurs, en principe, les rapports de ce type ne donnent pas lieu à discussion. Toutefois, comme j'ai donné la parole à Monsieur Denis Perrinjaquet, je vais donner la parole à Monsieur Belul Bajrami. »

Belul Bajrami (PVL), au nom du PVL : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, merci pour le temps de parole. Je pense logique et normal que les motionnaires puissent au moins dire un petit mot et/ou dire merci pour le travail effectué.

Nous tenons à remercier l'engagement du Conseil communal, plus particulièrement la conseillère communale Valérie Dubosson pour la réponse à notre motion. Nous sommes conscients de la complexité du projet, malgré les autres projets en cours qui peuvent interférer avec notre motion.

Nous trouvons le délai un peu long mais nous sommes conscients de la contrainte liée au temps. Nous prenons acte de la réponse et restons disponibles afin de suivre l'évolution de cette étude. Nous sommes et resterons optimistes quant à l'aboutissement de ce pôle sportif à La Tène.

Il a été relevé qu'il était difficile de trouver des solutions pour les jeunes dans les cités. Je vous donne un exemple. Je connais trois jeunes qui fréquentaient ces groupes des cités et qui viennent s'entraîner chez moi. Depuis qu'ils pratiquent un sport et qu'il y a un cadre, ces jeunes ne trainent plus, ce qui fait que cela vaut la peine de travailler dans ce sens. Merci. »

16. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la motion des Vert-e-s « Exploiter tout le potentiel solaire des bâtiments appartenant à la commune de La Tène »

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Martin Eugster (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, pour information, je projette une présentation PowerPoint, qui reprend ce qui est décrit dans le rapport. »

La présentation PPT projetée lors de la séance est annexée au présent procès-verbal.

17. Interpellation et questions

Question du PSLT : PDE Littoral est à La Tène quels seront les coûts réels pour la commune ?

Jérôme Amez-Droz (PLRT) : l'art. 65 al. 2 et 3 du règlement général de commune précise qu'une question doit mentionner le nom du groupe si elle est déposée au nom de ce dernier et doit comporter la signature du président de groupe. Si elle est déposée à titre individuel ou par plusieurs membres d'un groupe, les noms et les signatures des membres du groupe doivent figurer sur la question. Comme ce n'est pas le cas pour cette question, il s'agit d'un rappel, dès lors que le règlement général de commune est une base de fonctionnement. »

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Daniel Rotsch (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, malgré l'heure tardive, le Conseil communal possède les données nécessaires pour répondre.

La question posée est quelque peu différente du libellé en en-tête. La question posée s'articule en deux volets :

- un bilan financier
- est-il temps ou pas de reporter ce projet ?

S'agissant du 2^{ème} volet de la question, son énoncé manque pour le moins d'objectivité. Le Conseil communal n'a pas la compétence de décider si oui ou non il s'agit d'opter pour un report voire un abandon de ce projet. Ceci pour deux raisons :

1. les opposants du projet sont-ils vraiment représentatifs d'une majorité de la population ?
2. l'avenir de ce projet, tant sous l'angle de la stratégie territoriale et économique est en main du Conseil d'Etat. Le rôle du Conseil communal consiste à accompagner ce projet de manière à le rendre aussi valorisant que possible pour la commune.

Vous comprendrez que de répondre à cette question relève de la mission impossible.

En revanche, le bilan financier peut être rappelé avec les quelques diapositives qui vont suivre.

La présentation PPT projetée lors de la séance est annexée au présent procès-verbal.

En somme, qu'est-ce que cette affaire rapporte à la commune ?

Le financement des infrastructures des projets de cette envergure est traité par la loi cantonale sur l'aménagement du territoire qui fixe les participations attendues de la part de la commune et des propriétaires pour la plupart des équipements à réaliser.

Les investissements à réaliser font l'objet d'un soutien de l'Etat et de la Confédération sous forme de prêt sans intérêt, au titre de la nouvelle politique régionale.

Les coûts par étape, leur répartition et leur financement ont fait l'objet d'évaluations détaillées, qui permettent d'effectuer des simulations réalistes des implications pour la commune. De plus, une évaluation des recettes fiscales et des charges complémentaires démontre que le bilan est globalement positif pour la commune.

Comment répartit-on les coûts ? Avant tout, il faut retenir que dans ce cas de figure, c'est la contribution aux frais d'équipement qui s'applique selon une qualification des équipements et non pas la taxe d'équipement qui se calcule sur la base d'une surface et d'un volume constructible.

C'est donc l'article 144 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire qui fixe les participations attendues de la part de la commune et des propriétaires. Ceux-ci sont qualifiés en trois catégories : les équipements de base, les équipements de détail et les équipements privés. Cette notion est importante, dès lors qu'elle détermine la participation des uns et des autres.

Le financement est divisé en 7 étapes.

La première étape étant la plus importante - d'un montant brut de 4 millions de francs - en raison du financement de l'axe central (équipement de détail) cofinancé à 20% et du giratoire d'accès à l'Est cofinancé à 50%. Une deuxième étape - au milieu de la planification - sera également importante, celle-ci concernant le financement de la place centrale et le déplacement de la ligne HT « Epagnier-Est », cofinancé à respectivement 20% et 100% pour la partie habitation actuelle (Fin d'Epagnier) traversée par la ligne HT, le montant étant de 3.3 millions de francs.

Enfin, selon le rythme des implantations, une tranche de 2.5 millions de francs sera engagée pour consolider et optimiser les infrastructures souterraines et l'adduction d'eau. A noter que l'Etat participe pour 1 million de francs à la connexion au réseau CENE.

De manière concrète, le pôle de développement Littoral favorise :

- une desserte en transports publics performante pour la localité d'Epagnier et l'opportunité de prolonger le réseau de transports urbains jusqu'à Thielle
- la création d'une place publique pour l'ensemble de la population et adaptée au changement climatique avec des aménagements sous la forme de points d'eau d'arborisation de zones vertes de haute qualité naturelle
- l'émergence d'un nouvel espace réservé pour de nouvelles infrastructures communautaires ou l'opportunité de retrouver un espace libre au centre de la localité
- la suppression d'une ligne à haute tension qui surplombe des maisons d'habitation à Epagnier
- le renforcement de l'alimentation en eau par une participation de 1 million de francs au projet CENE et la consolidation du montant des taxes EB et EU/EC avec la venue de nouveaux abonnés
- des recettes supplémentaires pour la commune, qui permettront de financer les mesures du Plan communal des énergies et les actions pour le maintien d'une qualité de vie acceptable pour la population, liée au dérèglement climatique. »

18. Lettres et pétitions

Néant.

19. Information orale du Conseil communal au Conseil général concernant l'avancement du processus de fusion

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Heinz Hoffmann (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, ce point figurera dorénavant à chaque séance du Conseil général. Le Conseil communal souhaite également que ce rapport soit présenté par le président de la commission de fusion, Monsieur Pascal Vaucher. Comme vous pouvez le constater, ce soir il est dans le public, raison pour laquelle je vais lire son rapport.

Les quatre Conseils généraux des communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise ont accepté, en mars de cette année, le rapport du COPIL. Le processus de fusion a pu démarrer, conformément au calendrier prévu.

Tout d'abord, l'appel à participation citoyenne a été lancé au travers du Bulcom et d'un courriel adressé aux sociétés et associations des quatre communes. Plus de 40 personnes ont répondu à cet appel, deux tiers d'entre elles n'ayant aucune fonction au niveau politique. L'objectif d'avoir une forte représentation de la société civile dans les quatre groupes thématiques a été pleinement atteint. Ces quatre groupes de travail thématiques (formation et jeunesse, économie et attractivité, territoire, mobilité

et climat, loisirs et tourisme) ont déjà siégé à deux reprises et une troisième séance est prévue avant les vacances d'été.

Les trois groupes de travail technique (finances, prestations et convention de fusion) ont également été constitués.

Le futur site web de la fusion a été présenté au COPIL cette semaine. Il sera mis en ligne à fin juin.

Une foire aux questions ainsi qu'une boîte à idées accompagneront le public présentant entre autre le calendrier de la fusion et l'organisation du COPIL et des groupes de travail.

Concernant le nom de la future commune, rien n'est encore décidé. Le nom de Bas-Lac est uniquement le nom du projet de fusion ainsi que du site.

Pour trouver le nom de la future commune, un appel à idées sera lancé auprès de la population et des écoles, probablement après les vacances scolaires.

Après cette première phase de mise en place, la cadence de travail reste intense afin de tenir les délais fixés pour aboutir à la votation populaire prévue le 26 novembre 2023.

Il est important ici de relever la motivation non seulement des membres du COPIL, mais également et surtout celle des participants aux différents groupes de travail. Merci de votre attention. »

20. Communications du

a. Conseil communal

Valérie Dubosson (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, deux des trois places de jeux ont déjà été rénovées, celles de La Ramée et de La Tène et font le plaisir des plus grands et des plus petits. Les panneaux didactiques sur la civilisation celte seront quant à eux mis en place lorsque la place de jeu du parc Perrier aura également été rénovée, ceci courant 2023.

L'organisation de la fête nationale intercommunale est en pleine effervescence. Comme cela vous a déjà été annoncé, cette année la fête aura lieu le 1^{er} août à Hauterive. Elle est le fruit d'une intense collaboration entre les quatre communes, conseillers et conseillères communales, chefs de services et personnel communal. Musique et spectacle de drones seront au programme, les sociétés locales des quatre communes seront quant à elles invitées à participer au travail de la buvette. Des food trucks assureront la partie restauration. A noter encore que l'emplacement de la fête changera chaque année et qu'un tournus entre les communes est prévu.

Toujours dans le cadre de la collaboration intercommunale : Hauterive avait pour coutume d'organiser une semaine d'activité pour les enfants de sa commune durant les vacances d'automne ou de printemps. Un projet d'élargissement de ce passeport vacances est en préparation et les communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise travaillent à l'élaboration d'un programme d'une semaine durant les prochaines vacances d'automne. Ceci est fait en collaboration avec les sociétés locales que le Conseil communal profite de remercier chaleureusement pour leur investissement. Vous trouverez plus d'informations dans le Bulcom de demain ainsi qu'après la rentrée scolaire également dans le Bulcom et sur nos réseaux sociaux habituels. Merci de votre attention. »

Martin Eugster (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, ces dernières semaines, le Conseil communal a mené des négociations intensives avec le Groupe E Celsius concernant le chauffage à distance.

Avec l'aide d'un conseiller juridique et d'un ingénieur spécialisé dans les questions de chauffage à distance, nous avons préparé un contrat de concession prêt à être signé.

Ce contrat permet au Groupe E Celsius d'utiliser le domaine public durant 40 ans pour exploiter un réseau de chauffage à distance avec une part d'énergie renouvelable à 90%.

De nombreuses questions, doutes et critiques ont pu être résolus à notre entière satisfaction.

Les communes de Saint-Blaise et d'Hauterive sont informées de l'état des négociations et souhaitent reprendre notre contrat tel quel. Elles ont également exprimé leurs remerciements pour la bonne préparation.

Les prochaines étapes sont que le Conseil communal signe le contrat avant la pause estivale et qu'une soirée d'information publique soit organisée le mardi 27 septembre 2022. Une invitation suivra. Merci. »

b. bureau du Conseil général

Néant.

21. Divers

Yannick Butin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, après deux années d'absence sous leur forme bien connue, la fête scolaire de Marin et la kermesse de Wavre sont de retour, le vendredi 24 juin et le samedi 25 juin. Venez nombreux et amusez-vous bien. »

Michel Luthi (ELT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, au pas de course, une question sportive qui devrait intéresser nos amis Verts'libéraux. Le CIS est en train de transformer ses installations et de les agrandir.

A ce sujet, dans Arcinfo du 1^{er} juin dernier, notre Conseil communal y dit ceci : *C'est un projet conséquent. Nous sommes à la limite des possibilités de construction dans le secteur selon le plan d'affectation, précise Daniel Rotsch.* La question est la suivante : est-ce que ce développement du CIS pourrait être un frein à des développements de l'activité sportive ultérieurs ? »

Laurent Amez-Droz (PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, une petite page de publicité dans le domaine sportif. L'EUROGYM 2022 accueillera 3'000 gymnastes à Neuchâtel, du 7 au 15 juillet. Le Portugal viendra avec 300 gymnastes. Je vous invite à prendre la brochure déposée à la sortie, qui contient le programme. La cérémonie d'ouverture se déroulera le 10 juillet où les 3'000 gymnastes défileront au stade de La Maladière. J'ai le plaisir de faire partie du comité d'organisation, comme responsable de la logistique, ce qui me prend passablement d'énergie. Merci beaucoup de participer à cette fête et même de vous engager comme bénévole si vous en avez le temps. Merci beaucoup de votre attention. »

Daniel Jolidon (PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je vais pousser un petit coup de gueule. Je ne trouve pas terriblement normal que l'on prévoit un programme aussi chargé lors de la séance de présentation des comptes. Il est 23h et cela fait quatre heures que nous débattons. Une séance du Conseil général a été annulée il y a peu de temps, puis l'on charge la séance de ce soir. J'aimerais bien qu'à l'avenir on tienne compte des personnes qui sont présentes le soir, en-dehors de leurs heures de travail, à qui l'on fait subir des discussions jusqu'à 23h. Merci. »

– Applaudissements –

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** remercie l'assemblée pour sa participation et sa patience et lève la séance à 23h12.

La rédactrice du procès-verbal

P. Blunier

Au nom du Conseil général :

La présidente,

Le secrétaire,

T. Remexido

P. A Rubeli

Titre marginal	Projet Conseil communal, selon version soumise au Conseil général du 16 juin 2022		Propositions d'amendements		Propositions d'amendements	
			Auteur		Auteur	
Destination des places d'amarrage et à terre	Art. 6 al. 1	Ports de La Ramée et La Tène Les ports sont réservés aux bateaux de plaisance. Les bateaux à moteur à énergie fossile, quelle que soit la puissance propulsive, sont interdits dans les ports de La Ramée et de La Tène. Les voiliers avec un moteur à énergie fossile sont autorisés au port de La Tène pour autant que la puissance propulsive ne dépasse pas 6 kW ; au port de La Ramée, seule la propulsion électrique est autorisée. Les bateaux stationnés dans les ports doivent être obligatoirement immatriculés dans le canton de Neuchâtel. Seuls les bateaux ne dépassant pas les dimensions de la place d'amarrage sont acceptés ; aucune dérogation n'est accordée.	ComREG	Ports de La Ramée et La Tène Les ports sont réservés aux bateaux de plaisance. Les bateaux à moteur à énergie fossile, quelle que soit la puissance propulsive, sont interdits dans les ports de La Ramée et de La Tène. Les voiliers avec un moteur à énergie fossile sont autorisés au port de La Tène pour autant que la puissance propulsive ne dépasse pas 6 kW ; au port de La Ramée, seule la propulsion électrique est autorisée. Les bateaux stationnés dans les ports doivent être obligatoirement immatriculés dans le canton de Neuchâtel. Seuls les bateaux ne dépassant pas les dimensions de la place d'amarrage sont acceptés ; aucune dérogation n'est accordée.	PLRT	Ports de La Ramée et La Tène Les ports sont réservés aux bateaux de plaisance. Les bateaux à moteur à énergie fossile, quelle que soit la puissance propulsive, sont interdits dans les ports de La Ramée et de La Tène. Les voiliers avec un moteur à énergie fossile sont autorisés au port de La Tène pour autant que la puissance propulsive ne dépasse pas 6 kW ; au port de La Ramée, seule la propulsion électrique est autorisée. Les bateaux stationnés dans les ports doivent être obligatoirement immatriculés dans le canton de Neuchâtel. Seuls les bateaux ne dépassant pas les dimensions de la place d'amarrage sont acceptés ; aucune dérogation n'est accordée.
	Art. 6 al. 2	Places à terre de La Tène Les places à terre sont réservées au stationnement des dériveurs, canoës, planches à voile, petits bateaux à moteurs avec source d'énergie non-fossile, canots pneumatiques, etc. et à leurs engins de transport, à l'exclusion de tout véhicule à moteur. Les bateaux stationnés sur les places à terre doivent être obligatoirement immatriculés dans le canton de Neuchâtel.			PLRT	Places à terre de La Tène Les places à terre sont réservées au stationnement des dériveurs, canoës, planches à voile, petits bateaux à moteurs avec source d'énergie non-fossile, canots pneumatiques, etc. et à leurs engins de transport, à l'exclusion de tout véhicule à moteur. Les bateaux stationnés sur les places à terre doivent être obligatoirement immatriculés dans le canton de Neuchâtel.
Caution	Art. 19 al. 3	Le montant de la caution est fixé par le Conseil général, selon règlement séparé.	CC	Le montant de la caution est fixé par le Conseil général, selon la réglementation communale ad hoc.		

Rampe de mise à l'eau à La Tène	Art. 29 al. 2	La rampe de mise à l'eau peut être utilisée pour des bateaux ne disposant pas de contrat de location, selon tarif fixé par le Conseil général, selon règlement séparé.	CC	La rampe de mise à l'eau peut être utilisée pour des bateaux ne disposant pas de contrat de location, selon tarif fixé par le Conseil général, selon la réglementation communale ad hoc.		
Décès d'un-e locataire	Art 32 al. 1 et 2	¹ Le décès d'un-e locataire met automatiquement fin au contrat de location. ² En cas de décès, les redevances payées pour l'année en cours sont remboursées, à compter du premier mois complet suivant celui du décès.	CC	Le décès d'un-e locataire met fin au contrat de location au 31 décembre de l'année en cours. <i>(supprimé)</i>		
PLACES D'AMARRAGE TEMPORAIRE POUR LE PASSAGE	Art. 33 al. 4	Le stationnement, dès la première nuit, est soumis au paiement d'une taxe fixée par le Conseil général, par règlement séparé	CC	Le stationnement, dès la première nuit, est soumis au paiement d'une taxe fixée par le Conseil général, selon la réglementation communale ad hoc.		
Redevances et taxes	Art. 34	Les montants et modalités des redevances et taxes de location sont fixées par le Conseil général, par règlement séparé.	CC	Les montants et modalités des redevances et taxes de location sont fixées par le Conseil général, selon la réglementation communale ad hoc.		
Moteur à énergie fossile	Art. 41	En dérogation à l'art. 6, les contrats en vigueur lors de l'entrée en vigueur du présent règlement et qui concernent des bateaux à moteur à énergie fossile ainsi que des voiliers avec une motorisation propulsive à énergie fossile dépassant 6 kW, sont maintenus pour une durée maximale de 10 ans.	ComREG	En dérogation à l'art. 6, les contrats en vigueur lors de l'entrée en vigueur du présent règlement et qui concernent des bateaux à moteur à énergie fossile ainsi que des voiliers avec une motorisation propulsive à énergie fossile dépassant 6 kW, sont maintenus pour une durée maximale de 10 ans.	PLRT	En dérogation à l'art. 6, les contrats en vigueur lors de l'entrée en vigueur du présent règlement et qui concernent des bateaux à moteur à énergie fossile ainsi que des voiliers avec une motorisation propulsive à énergie fossile dépassant 6 kW, sont maintenus pour une durée maximale de 10 ans. <i>Et nouvelle numérotation des articles suivants</i>



Commune de La Tène

Nouvel ascenseur



Quelques points de précision, parce que notre rapport est mal rédigé – désolé

Variante **B** ou variante **C**?

Technique

- Le **B** a uniquement été classé Nr 1 au plan technique car il peut accueillir 5 personnes à la place de 4 personnes (pas nécessaire).
- Par contre le **C** offre plus d'espace par personne, le vide de passage et la profondeur de la cabine est plus large.



Finances

Les 4 critères financiers sont

- Le prix d'achat
- La maintenance
- L'amortissement (3.5%)
- L'intérêt (1.4%)

	B	C	Diff. C-B
cout d'achat	83'000	75'000	-8'000
maintenance	2'370	2'770	400
amortissement p/a	2'910	2'630	-280
intérêt	590	530	-60
Investissement sur 10 ans			
achat initial	83'000	75'000	-8'000
maintenance	23'700	27'700	4'000
amortissement	29'100	26'300	-2'800
intêret	5'900	5'300	-600
total	141'700	134'300	-7'400
Investissement sur 20 ans			
achat initial	83'000	75'000	-8'000
maintenance	47'400	55'400	8'000
amortissement	58'200	52'600	-5'600
intêret	11'800	10'600	-1'200
total	200'400	193'600	-6'800



Commune de La Tène

Information sur le potentiel photovoltaïque

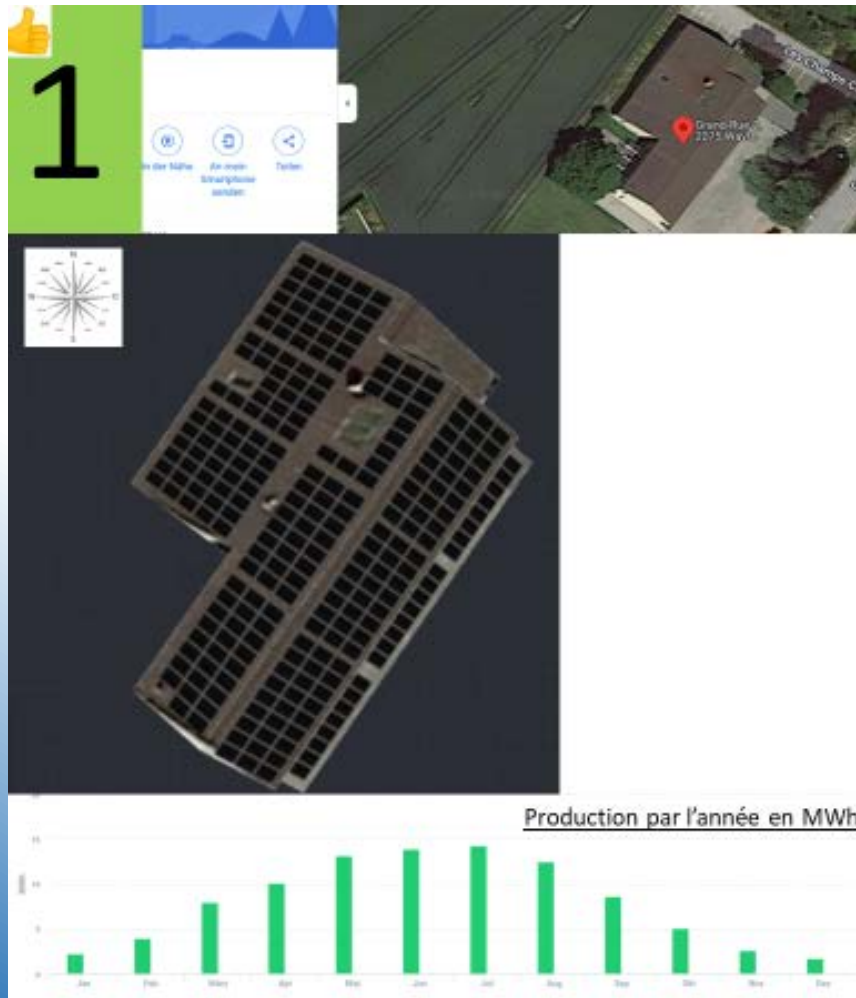


L'étude (mars 2022)

- **13 bâtiments (sans le collège des Tertres)**
- **14 toiture (2 pour l'Espace Perrier)**
- **3 toitures = déconseillé**
- **2 toitures = réfection toiture**
- **Le total est de 2156 panneaux, potentiel de 858kWc, production 822MWh/a, économie de 320t/a CO2**
- **pas d'analyse des façades**



Fiche par toiture



Titre	Description
Adresse	Grand-Rue 2, Wavre
Affectation	collège
Object protégé ?	non
Année de construction (toiture)	--
Type de toiture	toit en pente, toiture à deux versants
Couvert avec..	tuiles
Etat de la toiture	bon
Dimension	information via internet
Inclinaison et orientation	photos
Protection contre la foudre?	oui
Ombre?	non
Type d'installation	Sur la toiture
Valeur du photovoltaïque	Installation: 254x 400Wp = 101,6kWp Production: 96MWh/a; CO2 économie: 37t/a
Remarques	La toiture est bien située pour une installation de photovoltaïque



Extrait du tableau

Nr	adresse	utilisation	état de la toiture	protection contre la foudre	ombre	nombres panneau à 400Wp	kWc	production MWh/a	économie tonne / a de CO2	re-commandation
1	Grand-Rue 2, Wavre	école	bon	oui	non	254	102	96	37	favorable
2	Grand-Rue 4, Wavre	ancienne administration	ancien, mousse	non	oui	42	16.8	15	5.5	déconseillé
Total						2156	858	822	320	



Suite des opérations

- a) Collège des Tertres en constr. (2022)**
- b) Collège de Wavre en planification (2023)**
- c) Troglo – projet avec les jeunes?**
- d) Billeter / CSUM – micogrid avec batteries de sel?**



Pôle Littoral Est

Qu'est-ce que ça rapporte à la commune?



Approche financière

La loi cantonale sur l'aménagement du territoire.

Les investissements à réaliser font l'objet d'un soutien de l'Etat.

Les coûts par étape, leur répartition et leur financement ont fait l'objet d'évaluations détaillées.



Répartition des coûts d'équipement

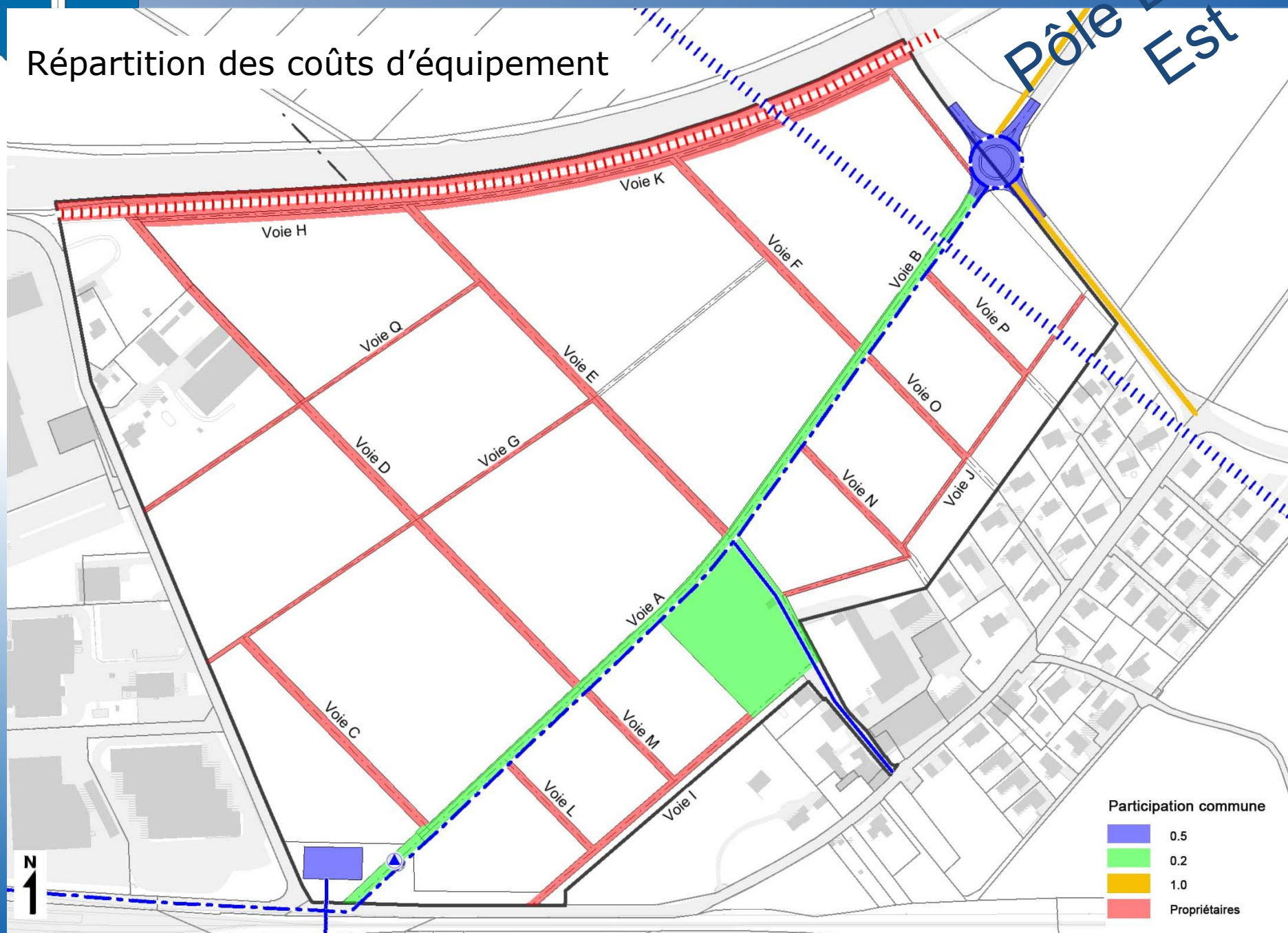
	Types d'équipement	Contribution communale
LCAT, art. 109 et ss.	Equipement de base	0.5
	Equipement de détail	0.2
	Equipement privé	-
Hors LCAT	Adaptation ligne TP	0.5
	Evacuation ligne HT	1.0
	Evacuation ligne HT	-
	Butte anti-bruit	-



Commune de La Tène

Pôle Littoral
Est

Répartition des coûts d'équipement





Financement

Total		24'108'470
Equipements privés		14'217'529
Crédit communal		9'890'941
Part communale		4'536'938
Contribution (à récupérer)		5'354'003
Crédit NPR	0.8	7'912'753
Emprunt		1'978'188



Commune de La Tène

Pôle
Littoral
Est

Impacts financiers du projet pour la commune	Total projet (550 hab./2700 emplois)
Investissement total	24.1 MCHF
./.. équipements privés	14.2 MCHF
Crédit CG brut	9.9 MCHF
./.. contributions à récupérer	5.4 MCHF
Part communale nette <i>dont eau</i> <i>dont épuration</i> <i>dont compte général</i>	4.5 MCHF 0.3 MCHF 1.2 MCHF 3.0 MCHF
Prêt NPR sans intérêt	8.0 MCHF

Charge financière communale <i>dont part financée par l'impôt</i>	199'000 frs/an 133'000 frs/an
Entretien infrastructures <i>dont part financée par l'impôt</i>	241'000 frs/an 161'000 frs/an
Autres charges induites	1'210'000 frs/an
Part communale à l'impôt PM	3'078'000 frs/an
Part communale à l'impôt PP	1'925'000 frs/an
Impact compte général communal	+3'499'000 frs/an



...de manière concrète ce projet favorise...

- Une desserte en TP performante.
- Une nouvelle place publique.
- Un terrain réservé pour de nouvelles infrastructures communautaires.
- La suppression d'une ligne à haute tension
- Un renforcement de l'alimentation en eau
- Des recettes (bénéfices) supplémentaires